

# FRANCE OUTRE-MER 2020

JANVIER 2017





Polynésie française

Saint-Pierre-et-Miquelon

Martinique

Guadeloupe

Saint-Martin

Guyane

Mayotte

La Réunion

Nouvelle-Calédonie

# SOMMAIRE

## 5. AVANT-PROPOS

## 6. UN PROJET D'ENTREPRISE POUR L'OUTRE-MER

## 11. PROPOSITIONS COMMUNES DES OUTRE-MER



**23. GUADELOUPE**



**33. MARTINIQUE**



**43. SAINT-MARTIN**



**53. GUYANE**



**61. SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**



**67. LA RÉUNION**



**77. MAYOTTE**



**87. NOUVELLE-CALÉDONIE**



**95. POLYNÉSIE**

**105. CONCLUSION**



# 4 CHIFFRES CLÉS COMMUNS

- **Position Mondiale :**  
**Présence sur les 6 continents**
- **Des territoires qui comptent :**  
**2,7 millions d'habitants dans les DROM-COM**
- **Une Jeunesse qui peut triompher :**  
**30 ans de moyenne d'âge dans les DROM-COM**
- **11 035 000 km<sup>2</sup> :**  
**2<sup>e</sup> Zone Économique Exclusive (ZEE) du monde**

# AVANT-PROPOS



**Pierre Gattaz,**  
*Président du MEDEF*

Nos territoires d'outre-mer sont des atouts clés de la France dans la mondialisation. Mais si l'on évoque souvent l'atout géostratégique que l'implantation de ces territoires nous donne, l'aspect économique, social et humain est généralement oublié, sauf pour déplorer un fort taux de chômage, une prépondérance du secteur public et la proportion des revenus sociaux.

Or ces territoires portent en eux un potentiel extraordinaire, encore largement inexploité. Les ressources naturelles sur terre et dans les océans, les possibilités d'une biodiversité unique au monde, le tourisme, le développement des infrastructures, l'agroalimentaire, les promesses du numérique ou encore les conquêtes de la R&D sont autant d'opportunités qui ne demandent qu'à se concrétiser. À deux conditions. La première est largement acquise : la créativité et le dynamisme des chefs d'entreprise ultramarins. La seconde est évidente mais appelle notre vigilance constante : un cadre fiscal et réglementaire clair, stable et favorable au développement et à l'emploi. J'ai souvent utilisé l'expression de « porte-avions » de croissance de la France dans le monde pour désigner la contribution de nos outre-mer. J'en suis intimement persuadé.

La publication de ce « Outre-Mer 2020 » s'inscrit donc dans cette dynamique de mise en valeur de ce potentiel unique. Depuis le début de mon mandat, voilà trois ans, tous les MEDEF d'outre-mer ont reçu ma visite ou celle de mes vice-présidents, Thibault Lanxade et Frédéric Motte, que je remercie pour leur engagement. Ces déplacements ont fini de nous convaincre que les entrepreneurs de ces territoires avaient une vision, une ambition et une volonté de se développer, de croître et de faire grandir leur territoire et la France. Ce document « Outre-Mer 2020 » concrétise cette vision.

Il est nécessaire que le prochain gouvernement passe enfin aux actes et réalise pleinement ce que nos outre-mer signifient en termes de puissance maritime, de richesses, de jeunesse et d'énergie. Les entrepreneurs ultramarins ont les solutions pour libérer tout le potentiel de leurs territoires. Ils sont prêts à s'y investir sans limite, avec confiance et détermination. Ils méritent notre admiration, nos encouragements et tout notre soutien !

# UN PROJET D'ENTREPRISE POUR L'OUTRE-MER



**Thibault LANXADE**

*Vice-président du MEDEF,  
en charge des PME-TPE*

Les pages qui suivent constituent une première. Cette contribution des MEDEF ultramarins à France 2020 est en effet le résultat d'un travail inédit à ce jour. Inédit parce qu'aucun MEDEF territorial d'outre-mer n'avait réfléchi de manière prospective à l'avenir de son territoire d'une façon aussi structurée et ambitieuse. Inédit aussi parce que ce travail a été réalisé presque simultanément dans l'ensemble des outre-mer.

## 1. POURQUOI CETTE INITIATIVE ?

Dès son élection, Pierre Gattaz a souhaité que les outre-mer soient associés plus étroitement à la réflexion et à l'action du MEDEF. Cette volonté se fondait à la fois sur un constat et un pari.

Le constat est que les outre-mer représentent un formidable atout pour la France, en termes de ressources naturelles, de biodiversité, d'implantations territoriales, de cultures et de populations. Dotés d'activités économiques porteuses, ces territoires sont situés dans des régions dynamiques en termes de croissance et riches d'opportunités.

Le pari se traduit par la conviction que les outre-mer sont loin d'avoir démontré tout leur potentiel et que nous devons miser sur leur capacité à atteindre des résultats proches de ceux de la métropole, en termes de taux de chômage, de niveau de vie, etc. Notre conviction est que ces territoires, dont les handicaps et les difficultés sont connus, peuvent agir comme des leviers et des vecteurs de croissance à condition de prendre les bonnes décisions.

Cette foi dans les outre-mer s'est trouvée renforcée par les déplacements que le président du MEDEF et moi-même avons eu l'occasion de faire dans la totalité des territoires ultramarins, ensemble ou séparément.

Nous avons rencontré une communauté d'entrepreneurs remarquables. Ils sont enthousiastes, confiants et créatifs. Leurs inquiétudes sont bien évidemment présentes face à certaines évolutions générales – baisse de la commande publique et remise en cause de la défiscalisation – et spécifiques – insécurité à Mayotte, chômage en Guadeloupe, immigration en Guyane, incertitudes

politiques en Nouvelle-Calédonie, fuite des talents à La Réunion, manque d'infrastructures à Saint-Pierre-et-Miquelon, etc. Ces légitimes interrogations n'empêchent pas les chefs d'entreprise de former des projets, de développer une vision pour leur territoire et de proposer des idées pour agir conjointement avec les pouvoirs publics et les autres acteurs économiques et sociaux.

Voilà de quoi tordre le cou à l'image de territoires assistés, vivant exclusivement de la manne publique ! Les entrepreneurs sont particulièrement conscients des immenses défis auxquels ils font face, au premier chef celui d'une population plus jeune et davantage frappée par la pauvreté et le chômage qu'en métropole. Ils en sont conscients parce qu'ils sont en première ligne et que d'eux dépend la création de richesse et donc d'emplois qui conditionnent l'avenir de ces territoires et leur rapprochement des conditions économiques et sociales de la métropole.

Chaque fois que j'ai visité un MEDEF ultramarin, j'ai été frappé par le courant d'énergie, le souffle entrepreneurial, ainsi que par la volonté de conserver un lien très fort avec la métropole, tout en allant beaucoup plus loin dans l'intégration régionale.

Ces réalités prennent encore plus de force du fait que le MEDEF ait rassemblé en un seul document les contributions de chaque territoire. Il faut louer cet effort d'expression commune de la part de territoires très divers, régis par des statuts juridiques différents et confrontés à des enjeux qui ne sont pas les mêmes partout. Le résultat est impressionnant et doit nous donner beaucoup d'espoir et de confiance dans l'avenir de nos outre-mer.

## 2. UN RAPPORT OUTRE-MER 2020, POUR QUOI FAIRE ?

Dans un pays qui adore les rapports et n'en fait pas toujours grand-chose, la question mérite d'être posée ! Il est clair qu'il ne s'agit pas, à travers cet exercice, de se faire plaisir et de pouvoir brandir une jolie reliure sous un titre accrocheur... Les propositions qui sont contenues dans ces pages sont toutes entières tournées vers l'action. Le lecteur constatera ce que certains MEDEF ultramarins font déjà, avec des résultats éloquentes et qui inspirent d'autres territoires. Dans d'autres cas, ce sont des projets qui sont présentés, certains assortis de conditions pour en assurer le succès - tout ne dépend pas des entrepreneurs...

Les entrepreneurs ultramarins s'inscrivent résolument dans un registre de témoignages et d'engagements, en disant : voilà ce à quoi nous croyons, quels sont nos objectifs et comment nous proposons de faire pour les atteindre. Ce registre est aussi celui de l'interpellation des pouvoirs publics, aux plans territorial et national afin que tout le monde marche dans le même sens.

Au moment où le gouvernement défend au parlement son projet de loi sur l'égalité réelle outre-mer et affirme que l'objectif d'égalité réelle « constitue une priorité de la nation », cette dimension prend tout son sens. Les chefs d'entreprise, s'ils saluent certaines mesures qui vont dans le bon sens, déplorent un manque d'ambition et de vision. Et, au fond, ils sont renforcés dans la conviction qu'il ne faut pas exclusivement compter sur un énième texte sur l'outre-mer pour résoudre toutes les questions qui se posent.

Leur message aux pouvoirs publics est de dire : fixez un cadre favorable en ce que le développement économique suppose une compensation de déséquilibres structurels avec la métropole, mais permettez surtout que les forces et l'énergie créatrices des entrepreneurs qui sont prêts à prendre le relais de secteurs en déclin puissent s'épanouir. En bref, laissez-nous faire notre métier, qui est d'entreprendre, de créer de l'activité et de produire des richesses !

En somme, les chefs d'entreprise d'outre-mer ne sont pas différents parce qu'ils évoluent dans un environnement très spécifique et éloigné de la métropole à tous points de vue ; ils ressemblent à tous les entrepreneurs au sens où ils abordent les sujets et les enjeux à traiter dans un esprit entrepreneurial. Leur vision de l'avenir des outre-mer est avant tout un projet d'entreprise.

### 3. QUE VA EN FAIRE LE MEDEF NATIONAL ?

Le MEDEF entend s'exprimer et peser à l'approche des élections présidentielle et législatives du printemps 2017. Il le fera à travers une communication d'ensemble incluant l'outre-mer.

Son souhait est cependant de réserver une place propre aux territoires ultramarins, d'une part pour marquer qu'ils sont partie intégrante de la communauté nationale, d'autre part pour souligner et mettre à l'honneur leur rôle et leur potentiel pour l'avenir économique de notre pays.

S'il fallait retenir un élément qui donne toute sa portée à cette réalité trop souvent méconnue, y compris de

nos dirigeants politiques, je retiendrais pour ma part celui de la position géographique de ces territoires, stratégiquement situés près de zones à forte croissance, dont l'activité porte une partie de la croissance mondiale : océan Indien, zone Pacifique, arc Caraïbe, Amérique du Nord...

Voilà pourquoi avec Pierre Gattaz, Philippe Jock et Frédéric Motte, nous sommes particulièrement heureux de vous inviter à découvrir avec quelle passion et quelle professionnalisme nos entrepreneurs d'outre-mer se battent au quotidien pour emmener ces territoires vers un avenir plein de promesses.





# PROPOSITIONS COMMUNES DES OUTRE-MER

Les territoires ultramarins, par leur variété, leur nombre et la pluralité de leurs implantations géographiques constituent l'une des spécificités les plus marquantes, et un atout majeur de la France.

Ils recèlent une réalité humaine, sociale et culturelle sans équivalent dans les autres pays développés. Forte de plus de 2,7 millions de personnes, la population est jeune – 30 ans en moyenne – et présente une grande richesse culturelle et un niveau de formation de plus en plus élevé. Ces territoires bénéficient en outre de ressources naturelles abondantes, d'une biodiversité exceptionnelle, de climats certes difficiles, mais qui sont aussi propices au renforcement de leur indépendance énergétique.

Si les outre-mer sont divers et que chacun de ces territoires aime à affirmer sa singularité, ils partagent des caractéristiques communes sur le plan économique avec des filières développées comme le tourisme, l'énergie et le traitement des déchets. Ils sont tous frappés par un fort taux de chômage par rapport à la métropole, particulièrement chez les jeunes, et souffrent de la baisse des investissements publics.

## LES OUTRE-MER : UNE DIVERSITÉ DE SITUATIONS, UNE COMMUNAUTÉ DE CARACTÉRISTIQUES

Le fait de parler « des outre-mer » se veut la traduction de cette diversité. Quoi de commun en effet entre la Guyane, la Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon ? Il reste qu'il est possible de définir une communauté de caractéristiques, fruits de la géographie ou de l'Histoire, propres à renforcer le sentiment d'appartenance des territoires ultramarins à un même ensemble.

Tout d'abord, les entités composant la France d'outre-mer se caractérisent par **un fort isolement**, du fait de leur éloignement par rapport à la métropole, même si les liens sont très forts : les Antilles sont à 6 800 km de Paris, la Polynésie à 16 000 km et la Nouvelle-Calédonie à 19 000 km. Ils sont également éloignés de leurs partenaires économiques importants les plus « proches » : Papeete est à 5 700 km de l'Australie, 6 200 km des États-Unis et 8 800 km du Japon.

**L'insularité** constitue un autre facteur d'isolement pour l'outre-mer français. Même la Guyane, du fait de son enclavement en Amérique du Sud, est isolée. En outre, pour certains territoires, insularité se conjugue avec émiettement : la Polynésie française compte ainsi plus d'une centaine d'îles formant cinq archipels dispersés sur 2,5 millions de km<sup>2</sup>.

La **faible intégration régionale** de ces territoires accentue leur isolement. La France d'outre-mer entretient très peu de relations avec les pays voisins. Il faut y voir l'héritage du système économique colonial qui attribuait un monopole commercial à la métropole, qui reste souvent encore aujourd'hui le premier partenaire commercial, surtout dans les DROM.

Ces caractéristiques confèrent à la France **la deuxième Zone économique exclusive (ZEE) du monde**, avec 11 035 000 km<sup>2</sup> (juste derrière celle des États-Unis mais bien avant celle de l'Australie). La ZEE de la France couvre approximativement 8 % de la surface de toutes les ZEE du monde, alors que la superficie terrestre de la République française ne représente que 0,45 % de la superficie des terres émergées. Le droit d'exploitation des ressources naturelles des ZEE en fait une source de richesse considérable.

L'outre-mer français est soumis à des **climats difficiles**, qu'il s'agisse des zones tropicales ou équatoriales (Caraïbes, Amérique du Sud, océan Indien, Polynésie) ou des climats froids rigoureux (Saint-Pierre-et-Miquelon, terres australes et antarctiques françaises). En outre, la France d'outre-mer est exposée à des **risques naturels** (cyclones, séismes, volcans) importants.

La France d'outre-mer connaît **une démographie dynamique**, sa population étant passée en un siècle de 600 000 personnes à près de 2,7 millions aujourd'hui. La part relative des DROM baisse (passée de 83 % il y a 50 ans à moins des trois quarts des habitants aujourd'hui), du fait de départs importants vers la métropole liés au manque de débouchés professionnels dans ces territoires. L'essor démographique s'est

accompagné d'une **explosion urbaine**, focalisée sur la ville principale au détriment des villes secondaires et des zones rurales.

Dans le même temps, **l'immigration est devenue un véritable défi** pour l'outre-mer en particulier à Mayotte, en Guyane, mais également à la Réunion. Elle est devenue pour des populations pauvres venues d'autres pays des régions concernées (Comores, Surinam, Brésil) le moyen de bénéficier des avantages sociaux et économiques de la France.

**D'un point de vue économique**, les outre-mer sont dynamiques, avec des **taux de croissance supérieurs à la métropole**.

Les économies ultra-marines reposent cependant sur un **nombre réduit de secteurs** économiques :

- l'agriculture, incontournable (surtout dans les DROM) et caractérisée par une grande spécialisation des productions ;
- le tourisme, source déterminante d'activités dans les Antilles, s'est fortement développé à La Réunion, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie ;
- le secteur du bâtiment, soutien traditionnel de la croissance des outre-mer, stimulé par les dispositifs de défiscalisation.

Il faut en outre rappeler le poids prépondérant de secteurs économiques spécifiques comme l'exploitation du nickel en Nouvelle-Calédonie ou l'industrie spatiale en Guyane.

Les handicaps géographiques ou climatiques génèrent des **coûts d'exploitation plus lourds que ceux des pays voisins et une compétitivité faible**, y compris dans des secteurs où les outre-mer disposent de réels savoir-faire. C'est pourquoi **la stratégie économique de la France dans ces territoires a longtemps été fondée sur la seule compensation des handicaps structurels** (distance et insularité). Cette approche n'a cependant pas suffi à faire émerger des secteurs à forte valeur ajoutée dans les outre-mer.

La **majorité des échanges commerciaux des outre-mer se fait aujourd'hui avec la métropole** : celle-ci représente, par exemple, 50 % à 60 % des échanges extérieurs des DROM. La faiblesse du taux de couverture des importations par les exportations participe du déséquilibre des échanges. C'est pourquoi les pouvoirs publics encouragent le développement des productions locales. Cependant, en pratique, l'étroitesse des marchés locaux a des effets contradictoires : selon les cas, elle favorise les entreprises qui jouissent d'un marché captif, ou elle les handicape en raison du manque de débouchés.

Ces **déséquilibres économiques affectent le niveau de vie des populations** qui demeure globalement inférieur à celui de la métropole : le PIB par habitant des départements d'outre-mer est ainsi inférieur de 75 % de la moyenne de l'Union européenne. Le salaire moyen outre-mer est en effet inférieur de près de 10 % pour les emplois les moins qualifiés, qui sont aussi les plus nombreux. Les comparaisons de prix mettent de surcroît en évidence des décalages importants, parfois jusqu'à 35 %, pour des produits de première nécessité comme les carburants.

À ce phénomène s'ajoutent des proportions plus importantes de chômeurs (presque le triple de la moyenne nationale dans les DROM, soit 36 % de la population active) et de bénéficiaires de minima sociaux.

Dans ce contexte, la question du pouvoir d'achat est, pour les populations outre-mer, un sujet très sensible. Dans le même temps, le niveau de vie dans les outre-mer est cependant très supérieur à celui de leur environnement régional.

---

**Fort isolement**  
**Insularité**  
**Faible intégration régionale**  
**Climats difficiles**  
**Démographie dynamique**  
**Explosion urbaine**  
**Déséquilibres économiques**

---

## **UN MODE DE RÉGULATION QUI REPOSE SUR DES OUTILS D'INTERVENTION SPÉCIFIQUES**

Les territoires ultramarins se caractérisent par le rôle prépondérant d'outils d'intervention spécifiques qui ont longtemps conditionné les résultats économiques et l'organisation sociale de ces territoires.

### **1. DES FINANCEMENTS PUBLICS DE LA MÉTROPOLE ET DE L'UNION EUROPÉENNE**

Ces financements profitent aux équipements et aux infrastructures, ainsi qu'aux entreprises et à la formation. Pour les collectivités les plus intégrées à l'Union européenne, la part des crédits communautaires qui s'ajoute aux crédits nationaux atteint des niveaux élevés. Il en est ainsi pour les DROM, qui sont éligibles aux fonds structurels en tant que régions d'objectif 1.

Il faut prendre en compte également les crédits des contrats de plan État/région qui sont un levier de développement décisif.

Les autres collectivités ultramarines (TROM) n'ont pas accès aux fonds structurels mais bénéficient des crédits du fonds européen de développement. Le soutien y est donc principalement assuré par des contrats de développement nationaux, complétés par des conventions spécifiques pour les collectivités les plus handicapées, comme Mayotte.

### **2. LA DÉFISCALISATION**

La défiscalisation constitue une aide fiscale à l'investissement destinée à compenser les handicaps structurels de l'outre-mer. Elle abaisse le coût du capital et se substitue de facto à une politique de subvention. La défiscalisation se traduit par des dispositifs qui se sont succédé dans le temps, depuis la loi Pons, modifiée par les lois Paul et Girardin. La loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) a renforcé ces dispositifs.

La période actuelle marque un tournant avec l'annonce, à l'horizon 2018-2020, la sortie du système actuel au profit d'une généralisation du crédit d'impôt, ce qui constitue un facteur d'inquiétude et d'instabilité pour les milieux économiques.

### **3. LA BAISSÉ DES CHARGES SOCIALES**

Pour traiter la question du chômage outre-mer, de nombreuses mesures ont été prises pour abaisser le coût du travail. Depuis 1994 et la loi Perben, un dispositif de baisse des charges sociales a été renforcé et modifié à plusieurs reprises.

### **4. L'OCTROI DE MER**

Taxe indirecte spécifique aux départements d'outre-mer (DROM), qui remonte au XVII<sup>e</sup> siècle et visait à taxer les produits importés, l'octroi de mer frappe aussi depuis 1992 les produits locaux tandis que des exonérations existent, décidées par les conseils régionaux. Cette taxe indirecte doit s'inscrire dans un schéma de cohérence

global dans le cadre d'un développement économique des DROM et des secteurs exposés.

---

## Soutien assuré par des contrats de développement nationaux

---

### UN MODÈLE EN CRISE

Aujourd'hui, le modèle économique sur lequel s'est fondé le développement des territoires ultramarins est remis en cause sous l'effet d'une pluralité de facteurs qui frappent l'économie française et donc celle de ses territoires ultramarins.

Ainsi, la forte contrainte qui pèse sur les dépenses publiques et se traduit par la diminution des dotations aux collectivités territoriales et la baisse de la commande publique, dont dépendent de nombreux secteurs d'activités ont, des impacts très forts outre-mer. Le bâtiment, particulièrement, se trouve en grande difficulté du fait d'une activité fondée sur la dépense publique et la défiscalisation, deux leviers en recul depuis ces dernières années.

Des situations particulières révèlent les fragilités d'économies reposant sur un nombre limité de secteurs. C'est par exemple le cas en Nouvelle-Calédonie qui subit de plein fouet l'effondrement des cours du nickel.

---

## Remise en cause du modèle économique

---

## LES ENTREPRENEURS SONT LA CLÉ DE L'AVENIR DES OUTRE-MER

On l'a dit, les habitudes durablement ancrées tendent à confiner les territoires ultramarins dans une relation exclusive avec l'Hexagone, au détriment de leur rayonnement régional et de leur développement économique.

Or, les entrepreneurs sont convaincus que **c'est par leur ouverture et leur attractivité que les outre-mer peuvent contribuer à renforcer la position de la France** au cœur d'échanges globalisés. Ainsi, notre pays pourra accroître son influence aussi bien dans la Caraïbe dans la zone Pacifique, nouveau centre de gravité de l'économie mondiale ; et dans l'océan Indien, proche de l'Afrique et de son vaste potentiel de croissance.

Tous ces territoires font preuve de dynamisme et d'ambition. En témoigne **le travail considérable d'analyse, de réflexion et de propositions que chacun des MEDEF ultramarins a accompli**. Un travail très poussé a également été réalisé plus spécifiquement par les entrepreneurs des DROM<sup>1</sup>. L'ensemble de ces propositions dessinent une vision pour l'avenir et le développement des DROM-COM, qui est fondée sur la conviction que, pour atteindre le succès, les outre-mer doivent bâtir un modèle respectueux de leurs identités et qui capitalise sur leurs nombreux atouts.

Les entrepreneurs se mobilisent afin de prendre leur part de responsabilité dans la résolution des défis qui s'imposent aux outre-mer, et tout particulièrement

1. « L'Égalité économique réelle : projet de développement économique des DOM - Voies et moyens »

celui de l'emploi, face à la persistance d'un chômage de masse. Une nouvelle stratégie de développement de l'emploi doit être définie pour les outre-mer. Le monde entrepreneurial n'est évidemment pas le seul acteur, mais il entend **assumer son rôle en tant que créateur de richesse et moteur de croissance**. Il est désireux de partager sa vision avec les pouvoirs publics et les acteurs sociaux à travers une gouvernance porteuse d'une ambition visible et lisible pour les outre-mer de nature à libérer les potentiels de ces territoires.

## **Accroître son influence**

### **1. LES PROPOSITIONS DES MEDEF ULTRAMARINS SE STRUCTURENT AUTOUR DES THÈMES SUIVANTS :**

- **Des projets d'infrastructures stratégiques** : il est indispensable d'asseoir le développement des territoires sur des infrastructures réellement porteuses de croissance. Les propositions des MEDEF ultramarins ne visent pas des réalisations de prestige ou la satisfaction d'ambitions déconnectées du réel. Au contraire, elles s'appuient sur des mesures d'impact argumentées et chiffrées. Par exemple, lorsque le MEDEF Guyane propose des infrastructures de transports, c'est pour relier des pôles spécialisés le long d'un axe de développement équilibré du territoire. Dans certains cas, les projets étudiés revêtent même un caractère crucial pour l'avenir même du territoire, comme le hub de transbordement de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui veut littéralement changer la donne pour l'économie locale, mais aussi régionale. En matière d'infrastructures, il ne faut pas oublier l'effort de remise en état des infrastructures existantes avant d'envisager de nouveaux projets ; le MEDEF Guadeloupe insiste sur cet aspect en prenant en exemple des services aussi essentiels que la gestion de l'eau.
- **L'impératif développement du tourisme** : même si ce secteur représente une part importante de l'activité économique des outre-mer, il est loin d'avoir épuisé le potentiel qu'il recèle. Au contraire, les gisements de croissance y sont considérables. L'impératif de développement est en outre renforcé par la concurrence parfois redoutable qu'exercent dans ce domaine des territoires voisins de nos outre-mer. Ainsi, par exemple, le MEDEF Martinique est particulièrement mobilisé sur ces enjeux avec des propositions précises pour franchir un palier qualitatif et faire du tourisme un levier de croissance très fort. Ceci suppose notamment des ajustements de la défiscalisation en faveur de l'hôtellerie.
- **Le pari sur la jeunesse** : la jeunesse de la population des outre-mer constitue à la fois un atout et un immense défi. L'enjeu est à la fois de **favoriser l'élévation du niveau de compétences sans amplifier la fuite des talents** vers la métropole et, pour cela, proposer des débouchés professionnels dans les entreprises ultramarines. Ainsi les entrepreneurs de Nouvelle-Calédonie se sont-ils engagés à développer des formations aux besoins des entreprises et adaptées aux populations locales. Le MEDEF Martinique, de son côté, a lancé un programme ambitieux pour lutter contre le décrochage scolaire. En matière de formation, les outre-mer offrent en outre la possibi-

lité d'expérimenter des dispositifs nouveaux ; c'est une voie que les entrepreneurs veulent développer en faisant preuve d'imagination et d'audace.

- **La nécessité de renforcer l'attractivité des territoires** en y attirant investissements et emplois. Ceci implique au premier chef une communication différente de la part des outre-mer, tournée vers **une vraie stratégie de promotion**. Le MEDEF Guyane est conscient du rôle clé que peuvent jouer les supports digitaux en la matière et en appelle à des « ambassadeurs » pour vanter les atouts de la Guyane. Le MEDEF Martinique relève la méconnaissance qu'ont les entreprises de certains dispositifs, tels que le crédit d'impôt recherche, presque deux fois plus favorable dans les DROM qu'en métropole. Eu égard aux immenses champs de recherche possible, du fait par exemple de l'exceptionnelle biodiversité des outre-mer, il y a là comme un paradoxe. Attractivité signifie aussi qu'existe un **environnement porteur pour la création et la pérennisation des PME**, qui sont le premier vecteur d'emploi dans les outre-mer ; c'est dans cet esprit que le MEDEF de La Réunion promeut des initiatives du type Small Business Act. Enfin, les entrepreneurs invitent les pouvoirs publics à prendre une part active à ce renforcement de l'attractivité des outre-mer en exerçant leurs prérogatives dans deux domaines essentiels : la sécurité et la santé.
- **Le développement de nouveaux secteurs à forte valeur ajoutée** : afin de compenser un nombre trop faible de secteurs d'activités, dont certains déclinent ou ont atteint leur limite en termes de potentiel, il est indispensable de **créer des relais de croissance**. Contrairement à une image complaisamment entretenue de territoires un

peu figés où dominent le secteur public et quelques secteurs entièrement dépendant de la commande publique, ces relais existent, certes de façon encore inégale et pas toujours très visible en termes de croissance et d'emploi.

- Il est ainsi encourageant d'assister depuis quelques années à un fort **développement de start-up**, témoin d'un élan entrepreneurial et d'ouverture vers l'international. Celui-ci doit être stimulé par une meilleure couverture numérique des territoires ultramarins, le développement de formations aux NTIC et la création de pépinières de start-up.
- Autre filière à développer parce qu'elle est prometteuse étant donné les projections démographiques annonçant un vieillissement des populations ultramarines – particulièrement dans les Antilles : la **Silver économie** ou économie centrée autour des besoins et du mode de vie des seniors.
- La géographie des outre-mer les expose à des maladies tropicales, dont certaines comportent des risques particuliers (Zika, chikungunya) et soulignent la nécessité d'investir dans la **recherche médicale et pharmaceutique**. Ces secteurs ont des possibilités importantes de développement étant donné la qualité des établissements publics de recherche outre-mer et le cadre incitatif pour implanter des centres de R&D (LODEOM, CIR) ;
- La plupart des MEDEF ultramarins soulignent le potentiel de recherche et d'expérimentation que permet la formidable biodiversité de ces territoires. Les entrepreneurs de Guyane ont par exemple

particulièrement travaillé sur ces sujets. Les outils existants (crédit d'impôts transition énergétique, crédit d'impôt innovation, produits « innovation » de la BPI) pourraient être optimisés pour faire des outre-mer des territoires d'expérimentation des nouvelles découvertes technologiques au service d'une **croissance verte** qui s'applique aux domaines les plus divers (bâtiment, gestion de l'eau, valorisation des déchets, etc.).

- **La promotion de l'économie bleue** : les MEDEF territoriaux invitent à concevoir et à mettre en œuvre une **véritable stratégie maritime** qui soit à la hauteur du formidable potentiel que représente pour la France la deuxième ZEE au monde. Alors que le concept d'économie bleue commence à être formalisé (cf. proposition de loi), il correspond déjà à une réalité, eu égard aux activités liées aux espaces maritimes et aux rivages : pêche, navigation, transport, tourisme, activités portuaires, etc. Mais le potentiel est encore plus considérable, lié à l'exploitation des ressources halieutiques, aux énergies renouvelables, à la santé, aux métaux rares, etc.

---

### **Infrastructures, tourisme, jeunesse, activité des territoires, nouveaux secteur, économie bleue**

---

## **2. TROIS CONDITIONS DÉTERMINANTES SONT POSÉES POUR PERMETTRE À CES AMBITIONS DE SE RÉALISER**

- Un cadre juridique, social et fiscal adapté
- Une nouvelle gouvernance
- Une plus forte intégration régionale

S'agissant des **outils fiscaux et sociaux**, il convient de les moderniser. Il s'agit :

- des financements publics : en diminution, ceux-ci doivent donc être redéployés vers des dépenses d'avenir, favorables à la croissance ;
- des mécanismes de défiscalisation : remis en question, ceux-ci sont pourtant indispensables au développement des outre-mer qui nécessitent une compensation des handicaps structurels qui caractérisent ces territoires ;
- des dispositifs d'abaissement des charges sociales : indispensables, ceux-ci doivent à la fois être sanctuarisés dans leur principe et faire l'objet d'adaptations selon les territoires, en évitant de favoriser les emplois faiblement qualifiés (phénomène de la « trappe à bas salaires ») ;
- de l'octroi de mer : controversé, celui-ci reste un outil de développement économique.

Plusieurs MEDEF ultramarins se sont prononcés en faveur de l'établissement de **zones franches**. Alors que le dispositif des Zones franches d'activités (ZFA) fait l'objet d'une évaluation à la suite des coups de rabot qu'il a subi, leurs propositions concernent des zones franches sociales (proposition-choc

du MEDEF Guyane) ou zones franches globales (Martinique, Mayotte).

Sur ce point, le projet de loi sur l'égalité réelle outre-mer, encore en discussion au moment où ces lignes sont imprimées, propose de « prolonger de deux ans le dispositif des zones franches afin de se donner le temps de réfléchir collectivement à un nouveau dispositif efficace et performant ». Le gouvernement remettra un rapport au Parlement douze mois après la promulgation de la loi dressant un bilan exhaustif des dispositifs actuellement en vigueur (zones franches urbaines, zones de revitalisation urbaine, zones franches d'activité, zones de revitalisation rurale) et présentant les conditions de mise en œuvre d'une zone franche globale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de dix ans renouvelable.

La **question de la gouvernance est régulièrement posée par les entrepreneurs**. Leur souhait est que tous les acteurs – publics, privés, associatifs – marchent dans la même direction. Les entrepreneurs veulent être acteurs du développement de leur territoire. Non pas par opposition à l'action des pouvoirs publics ou considérant que le poids du secteur public est excessif mais parce que la création de richesse dépend d'eux, particulièrement dans un contexte où la dépense budgétaire est contrainte et où la commande publique diminue.

A ce sujet, le projet de loi sur l'outre-mer prévoit que les plans de convergence élaborés par l'État, les collectivités et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent être réalisés « en partenariat avec les acteurs économiques et

sociaux » et « obligatoirement déclinés en contrats de convergence », élaborés et signés par l'État et les collectivités locales. Cette reconnaissance du rôle des acteurs économiques ne peut qu'avoir l'assentiment des entrepreneurs qui sont bien au cœur des enjeux de création de richesse !

Faire des **outre-mer des vecteurs de la croissance française dans le monde** relève d'une ambition nationale. Pour relever le défi de la mondialisation, les outre-mer doivent sortir d'une logique de micro-marchés et d'une stratégie économique fondée sur la seule compensation du handicap insulaire.

**Au-delà du cadre réglementaire et fiscal qu'il reste à adapter, une plus forte intégration régionale est nécessaire** pour élargir les possibilités de développement économique bien au-delà des nécessaires relations avec la métropole. Malgré les problèmes sociaux et le chômage élevé qui caractérise les économies ultramarines, ces territoires représentent des îlots de prospérité dans des régions beaucoup plus pauvres. Ceci représente à la fois un atout (meilleur niveau de formation, meilleures infrastructures, niveau de vie supérieur, offre de soins, etc.), mais aussi un handicap (coût du travail élevé, immigration clandestine) qui rend ces territoires moins attractif pour les investisseurs et soumet certains secteurs à une concurrence de plus en plus forte ; on le voit notamment dans le secteur touristique.

Ces constats appellent la mise en place, ou du moins l'expérimentation dans un premier temps, de dispositifs ciblés du type des zones franches citées plus haut.

Par ailleurs, une meilleure intégration régionale suppose la mise en place de filières et de stratégies d'exportation en direction des économies voisines.

---

## **Faire des outre-mer des vecteurs de la croissance française dans le monde**

---







Morne-à-l'Eau

Le Moule

Les Abymes

entin

Baie-Mahault

**POINTE-À-PITRE**

Ste-Anne

St-François

Petit-Bourg

Le Gosier

Goyave

Capesterre-Belle-Eau



Anse-Bertrand

Port-Louis

Morne-à-l'Eau

Le Moule

Ste-Rose

Les Abymes

Ste-Anne

Lamentin

Baie-Mahault

**POINTE-À-PITRE**

St-François

Pointe-Noire

Petit-Bourg

Le Gosier

Bouillante

Goyave

Vieux-Habitants

St-Claude

Capesterre-Belle-Eau

Basse-Terre

Trois-Rivières

Beauséjour

**GUADELOUPE**

St-Louis

Grand-Bourg

Capesterre-de-Marie-Galante

Petite-Anse

# GUADELOUPE : RÉUSSIR L'ÉGALITÉ RÉELLE

## Population

**402 119 habitants (2013)**

- Moyenne d'âge : 39,4 ans (moins de 20 ans : 3 %)
- Population active : 163 368 (dont 42 % des salariés dans le secteur public)
- Taux de chômage : 25,5 % (59,8 % chez les jeunes)

## PIB

- 8,4 Md€
- 20 427 € par habitant

## Exportations

- 209 M€ en 2015

## UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE MAIS FRAGILE

Comme nombre d'autres territoires ultramarins, la Guadeloupe présente un certain nombre de **caractéristiques physiques** qui confèrent à ce territoire à la fois des atouts et des handicaps, qui ne sont pas sans incidences sur sa performance économique et sa situation sociale.

- L'insularité sur une surface réduite, qui rend très prégnantes les problématiques environnementales et de développement durable.
- 86 000 km<sup>2</sup> de ZEE, soit près du quart de la ZEE métropolitaine – soit plus que la Méditerranée ! – qui offre un potentiel restant à développer.
- Un éloignement de 6 200 km de la métropole et donc de l'Union européenne, qui induit des handicaps structurels nécessitant d'être compensés.
- Une population stabilisée au-dessus de 400 000 habitants, ce qui représente un marché local réduit. Une population toutefois relativement jeune, mais avec une part grandissante des plus de 60 ans (7,3 %), ce qui présente à la fois un atout (importance de la population active) et une perspective (développement de la Silver économie).
- La proximité du continent américain et un positionnement sur l'arc Caraïbe qui offrent des opportunités à développer.

**Au plan économique**, la Guadeloupe **compte parmi les territoires les plus développés de la Caraïbe**.

Dans la région, elle est comme un îlot de richesse, par son taux d'alphabétisation, le niveau de ses prestations sociales et un système de santé équivalent à ceux des pays développés.

L'agriculture guadeloupéenne est dominée par les cultures dites « d'exportation », dont celles de la canne à sucre et de la banane. Les cultures fruitières et maraîchères ne parviennent pas à couvrir les besoins de la population par insuffisance de production locale mais aussi par une concurrence exacerbée non maîtrisée. D'où l'importation de tonnes de fruits et de légumes venant d'Afrique et d'Amérique latine régions beaucoup plus compétitives en raison notamment du faible coût de la main d'œuvre mais aussi d'Europe. L'industrie se réduit principalement à l'industrie agro-alimentaire et à la petite industrie.

C'est le **secteur tertiaire qui emploie le plus de salariés** (65 %), divisé principalement en deux branches : le secteur public qui regroupe les fonctionnaires (près de 25 % des actifs) et le tourisme. Celui-ci, bien qu'encouragé par des politiques publiques insuffisamment développées, est fortement concurrencé par les très faibles coûts des autres destinations antillaises (Cuba, République Dominicaine).

La croissance guadeloupéenne poursuit la reprise amorcée en 2014, soutenue par la consommation des ménages et des administrations publiques. Elle est cependant **freinée par un marché intérieur exigu et non susceptible de croissance significative et par des coûts de production élevés**. Selon l'Union européenne,

ces surcoûts sont de l'ordre de 10 à 30 % pour les matières premières, de 20 à 30 % pour les salaires, et de 15 à 30 % pour les investissements.

**Au plan social**, plus de 7,5 % des actifs sont bénéficiaires d'un emploi aidé et le taux de chômage global reste très élevé : 25,5 % (59,8 % chez les jeunes), ce qui est 2,5 fois plus élevé que les indicateurs de la métropole. L'emploi est considéré par le MEDEF Guadeloupe comme le plus grand échec de ces dernières années et figure au centre de ses priorités d'action.

**Au niveau statutaire**, la Guadeloupe est un département français régi par l'article 73 de la Constitution. Cette situation garantit l'application de plein droit des lois et des règlements nationaux, tout en permettant une possibilité d'adaptation de ceux-ci. La Guadeloupe est aussi une région de l'Union européenne, qui lui offre l'opportunité d'un adossement à une communauté économique et humaine de plus de 500 millions d'habitants disposant des standards les plus élevés.

Ce faisant, la Guadeloupe subit la double contrainte d'un ensemble normatif différent des normes dominantes dans la zone géographique de la Caraïbe et d'une appartenance à un espace douanier distant, source de conflits d'intérêts avec la politique de l'Union européenne concernant les pays ACP.

---

## **Territoire le plus développé de la Caraïbe. L'emploi au centre des priorités d'action**

---

## **SE MOBILISER SUR UN OBJECTIF PARTAGÉ : L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE RÉELLE**

La question de l'égalité économique réelle est au cœur de la réflexion et de l'action du MEDEF Guadeloupe, qui l'a également portée dans le débat public au-delà du seul territoire guadeloupéen, comme en témoigne l'important travail réalisé en commun avec d'autres DOM<sup>1</sup>.

C'est un thème sur lequel le MEDEF Guadeloupe a proposé à l'ensemble des parties prenantes (pouvoirs publics, entreprises, syndicats, associations) de partager l'objectif de réaliser l'égalité économique réelle, qui lui paraît le complément indispensable et logique de l'obtention de l'égalité juridique, politique et sociale.

---

### **Égalité économique réelle au cœur des réflexions et actions**

---

## **DEUX GRANDS OBJECTIFS**

Cette ambition se structure autour de deux grands objectifs :

- amener le niveau d'emploi guadeloupéen au niveau moyen de la métropole ;
- porter le PIB par habitant de la Guadeloupe au niveau moyen national.

---

1. « L'Égalité économique réelle : projet de développement économique des DOM – Voies et moyens »

## **Pacte pour l'emploi des jeunes**

Ces deux objectifs sont étroitement liés, au sens où la création d'emplois marchands étant directement liée à la production de biens et de services marchands, il en résultera nécessairement une forte progression du PIB. Dans un contexte où les collectivités publiques, confrontées à une contrainte budgétaire forte, ne pourront plus accroître significativement leurs effectifs, les créations d'emplois dépendront plus que jamais des entreprises.

### **1. SE MOBILISER POUR L'EMPLOI**

Considérant que l'égalité devant l'emploi durable est la première des égalités économiques, le MEDEF Guadeloupe entend prendre pleinement sa part de responsabilité dans la réalisation de cet objectif.

C'est ainsi qu'il a porté l'idée du « *Pacte pour l'emploi des jeunes* », qui permet aux entreprises qui y ont recours de **couvrir, grâce à la mobilisation de l'ensemble des aides disponibles, l'ensemble des charges patronales et salariales jusqu'à 2,5 Smic.**

Le succès a dépassé les espérances. Alors que l'objectif fixé était d'obtenir 700 embauches à l'échéance de décembre 2017, 653 jeunes avaient déjà été embauchés fin août 2016.

Le MEDEF Guadeloupe travaille désormais à transposer le dispositif dans le domaine de l'apprentissage et à étendre le Pacte aux cadres, pour faire revenir dans l'île les jeunes talents dont a besoin l'économie guadeloupéenne.

### **2. CHANGER DE MODÈLE ÉCONOMIQUE**

L'analyse de la situation économique et sociale de Guadeloupe conduit les entrepreneurs de ce territoire à interroger la pertinence des modèles de développement mis en œuvre jusqu'à aujourd'hui. La conclusion est que ceux-ci ont atteint les limites de leurs effets positifs sur le développement du territoire.

Pour le MEDEF Guadeloupe, il convient dès lors de :

- **consolider l'existant** en s'appuyant sur ses points forts ;
- **anticiper les mutations** porteuses de croissance ;
- **miser sur les entreprises**, seules à même de créer des emplois.

Pour autant, il ne s'agit **pas de nier l'importance du rôle incontournable du secteur public.** En effet, s'il ne peut pas être attendu des collectivités publiques une création significative d'emplois, celles-ci ont néanmoins un rôle déterminant à jouer pour réaliser cette ambition. Elles disposent en effet :

- d'une capacité importante d'intervention : un taux d'administration de 9,2 % (la moyenne nationale est de 8,5 %) ;
- d'une culture de l'intérêt général et des capacités d'anticipation et d'appréciation d'ensemble des enjeux ;
- d'un savoir faire administratif et prospectif ;
- d'un réseau national, européen et institutionnel ;

- d'un poids déterminant dans l'investissement et sur le marché.

Le changement de modèle économique, pour être conduit efficacement, doit obéir à un certain nombre de **principes et de conditions** :

- **ne pas remettre en cause de façon immédiate et brutale** ce qu'est aujourd'hui l'économie guadeloupéenne. Ce serait détruire de l'emploi avant même d'en créer de nouveaux. Une mutation de la structure économique nécessite du temps pour se dérouler harmonieusement ;
- ne **pas modifier constamment les dispositifs** en place ;
- **ne pas laisser se développer des logiques de plafonnements comptables des dispositifs européens** de compensation des handicaps structurels du territoire (conséquence pratique du RGEC en l'état), logique que l'article 349 du Traité européen consacre pourtant en prévoyant leur compensation à l'euro près ; ceci alors que de nombreux **dispositifs nationaux font déjà l'objet de coups de rabot**, ce qui aboutit à prendre en étau les entreprises.

---

**Consolider, anticiper les mutations, miser sur les entreprises**

---

## LES PROPOSITIONS DES ENTREPRENEURS GUADELOUPÉENS

Les actions que le MEDEF Guadeloupe considère comme nécessaires à la réalisation de l'égalité économique réelle se déclinent en deux volets :

- un volet défensif ;
- un volet offensif.

### 1. VOLET DÉFENSIF

Le MEDEF Guadeloupe préconise de mettre en œuvre rapidement :

- une **stabilisation des dispositifs concernant l'outre-mer**, tant au niveau national qu'euro-péen ;
- une **stabilisation durable des prélèvements obligatoires**, en particuliers de la fiscalité locale, avant leur alignement sur les niveaux des économies de l'UE et de l'OCDE ;
- une mise en cohérence de l'action des services déconcentrés, avec une parole de l'État unique car arbitrée à tous les niveaux ;
- une organisation et une **formalisation de la commande publique qui la rende plus lisible, plus accessible et plus fiable dans ses paiements afin que les entreprises cessent d'être les banquiers de la commande publique**. En particulier par la mise en place d'une logique d'allotement des appels d'offres, ce qui favorisera son accès aux entreprises locales, en particulier les plus petites ;

- une **hiérarchisation des priorités dans les programmes d'investissements** publics, en prenant mieux en compte les priorités du territoire ;
- une priorisation de la « remise en état » sur les opérations nouvelles afin de résoudre durablement les défaillances de services publics aussi essentiels que celui de l'eau ;
- une **lutte plus affirmée contre l'économie illégale**, destructrice d'emplois durables.

---

**Stabilisation, mise en cohérence, organisation et formalisation, hiérarchisation, priorisation, lutte plus affirmée**

---

## 2. UN VOLET OFFENSIF

Les entrepreneurs sont convaincus que c'est en étant **en permanence à l'initiative et dans l'anticipation** que la Guadeloupe pourra réinventer son modèle de développement.

Pour cela, il leur paraît indispensable de :

- rechercher **le meilleur usage des capacités déjà mobilisées, particulièrement en matière fiscale**. Le MEDEF Guadeloupe recommande ainsi de mesurer l'efficacité de tous les dispositifs actifs afin de ne retenir que les plus performants et de pouvoir diriger les nouvelles ressources ou celles déjà mobilisées vers ceux qui ont une efficacité avérée et incontestée ;

- procéder à une **simplification de l'environnement réglementaire, normatif et administratif**. Sur ce point il convient d'observer que la notion d'expérimentation est explicitement prévue par la Constitution ;
- **faire la revue des outils plutôt que tout réinventer à chaque fois**, et imaginer des formules gagnantes telles qu'un recours plus dynamique au principe constitutionnel d'« adaptation ». Par exemple, par un recours plus fréquent à la « fongibilité » notamment pour les mesures d'aides à l'emploi à dépenses constantes. L'expérience du Pacte pour l'emploi a validé la pertinence de ce principe mis en œuvre depuis longtemps pour le logement social en regroupant sur une seule ligne budgétaire (LBU) les aides à la pierre et à la personne ;
- répondre aux différents **défis et opportunités de développement dans de nouveaux secteurs**, qui constituent autant de relais de croissance potentiels : révolution numérique, Silver économie, traitement des déchets, économie de la mer, relocalisation de productions, nouvelles formes de tourisme, etc. ;
- développer **l'attractivité du territoire**, afin de conserver les talents présents sur le territoire et d'en attirer de nouveaux, de drainer vers la Guadeloupe les investissements métropolitains et étrangers. La bonne gestion et le bon usage des services et des équipements publics sont également des aspects sur lesquels il existe de véritables perspectives d'amélioration. L'attractivité dépend de la qualité aussi bien des différents réseaux publics et privés (eau, électricité et communication), que du **traitement des déchets, ou des capacités d'accueil** (hôtellerie) et

des différentes **infrastructures** (ports et aéroports). Concernant le **tourisme**, il existe des marges de progrès à condition de faire les bons investissements. Pour cela, il faut de nouveaux entrepreneurs et, pour les attirer, s'y prendre autrement pour « vendre » le territoire, vanter sa qualité de vie. Il faut aussi, bien entendu, redéfinir l'attractivité au niveau fiscal dans des dispositifs clairs, stabilisés et pérennes ;

- promouvoir de **nouvelles formes de gouvernance entre acteurs publics et privés**. L'enjeu est de parvenir à conjuguer les talents des entreprises avec les moyens et les expertises des différentes administrations pour dégager des synergies permettant de résoudre les problèmes et de saisir pleinement de nouvelles opportunités.

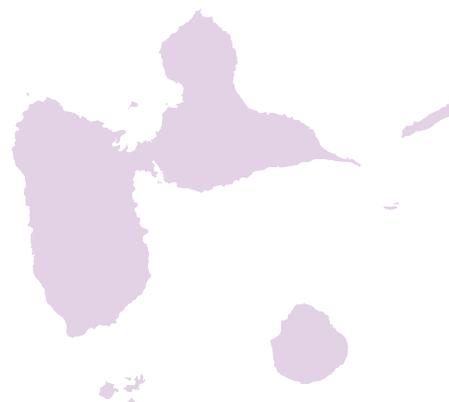
---

## **Être en permanence à l'initiative et dans l'anticipation**

---

## **CONCLUSION**

C'est un chantier très ambitieux que le MEDEF Guadeloupe a ouvert. Il a choisi de l'aborder avec réalisme – ce monde de l'entreprise emploie actuellement 58 % de la population active et ne produit que 67 % du PIB –, avec détermination (pour en finir avec un chômage de plus du quart de la population active) et avec un esprit d'entrepreneur puisque la clé est la création de valeur ajoutée marchande avec ses corollaires en matière de PIB et de création d'emplois. Les entrepreneurs guadeloupéens abordent également ces défis avec humilité, tant ils sont conscients de la nécessité d'agir de façon convergente avec les autres parties prenantes (pouvoirs publics, syndicats de salariés, monde associatif).





Visite de la SAS GMA  
« Grands Moulins des  
Antilles »



La Trinité •

Le Robert •

St-Joseph •

# FORT-DE-FRANCE

Schoelcher •

Le Lamentin

Le François

• Ducos

Le Vauclin •

# MARTINIQUE

Le Marigot

St-Pierre

La Trinité

St-Joseph

Le Robert

**FORT-DE-FRANCE**

Schoelcher

Le Lamentin

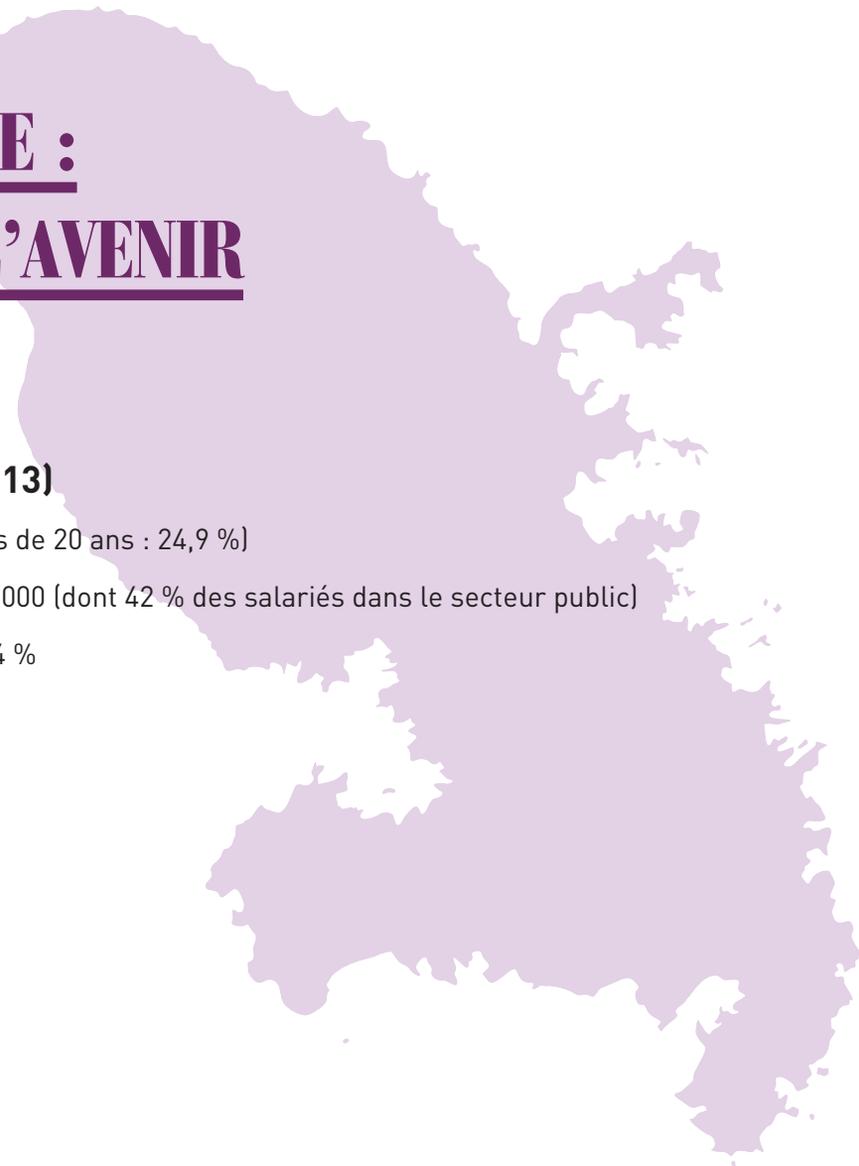
Le François

Ducos

Le Vauclin

Le Marin

# **MARTINIQUE :** **LA FOI EN L'AVENIR**



## **Population**

### **385 551 habitants (2013)**

- Moyenne d'âge : (moins de 20 ans : 24,9 %)
- Population active : 178 000 (dont 42 % des salariés dans le secteur public)
- Taux de chômage : 19,4 %

## **PIB**

- 8,14 Md€
- 22 140 € par habitant

## **Exportations**

- +/- 450 M€

## UNE SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE QUI POUSSE LES ENTREPRENEURS À RÉAGIR

La Martinique se caractérise par une croissance économique en panne depuis plus de cinq ans et un niveau inégalé de chômage des jeunes de moins de 25 ans.

Face à ce constat et aux défis qu'il induit, les entrepreneurs martiniquais ont engagé un processus sans précédent pour **au service d'une dynamique ambitieuse et innovante** le territoire. Cette démarche procède de la volonté de la Martinique d'appréhender autrement son développement économique, ses relations avec l'Hexagone, ses partenaires régionaux et l'ensemble des outre-mer.

Les travaux du MEDEF Martinique ont mis en œuvre une méthodologie originale, en trois étapes :

- étude des projets réalisés dans les outre-mer et dans des îles telles que la Barbade, la Jamaïque, Sainte-Lucie ou l'île Maurice ;
- intégration des travaux du MEDEF national ;
- entretiens avec les adhérents.

L'originalité du projet ainsi élaboré<sup>1</sup> est qu'il se nourrit des propositions, idées et visions des entreprises membres du MEDEF Martinique, tout en ouvrant un dialogue avec les acteurs politiques et institutionnels et, au-delà, avec l'ensemble des Martiniquais, afin de construire avec eux les conditions d'un développement harmonieux et durable de l'île.

1. « 2020 – Faire gagner la Martinique »

Cette démarche est surtout animée d'une foi inébranlable dans la capacité des Martiniquais à **transformer la difficulté en une formidable opportunité**. Des exemples sont là pour attester qu'une telle mutation est possible. C'est le cas de l'industrie du rhum, qui a été complètement modernisée et atteint aujourd'hui un niveau de qualité reconnu au niveau international. Il en est de même pour la filière de la banane, qui est parvenue à se moderniser dans un environnement hyper concurrentiel. Les entrepreneurs martiniquais disposent de tout le savoir-faire nécessaire pour relancer l'économie et repenser en particulier le secteur du tourisme, qui a vocation à s'imposer comme la véritable clé de voûte de l'économie martiniquaise.

Dans l'effort à accomplir, c'est donc l'entreprise qui est déterminante pour la réussite économique du territoire. Mais **les objectifs proposés ne seront atteints qu'au moyen d'une action concertée** avec l'ensemble des parties prenantes. Dans cette perspective, la mise en place de la Collectivité territoriale de Martinique (décembre 2015) représente une évolution capitale de ce territoire et ouvre un champ nouveau pour que les Martiniquais bâtissent ensemble les fondations d'une Martinique conquérante et gagnante. La coopération, la concertation et les échanges entre les différents acteurs sont en effet indispensables pour faire que la nouvelle organisation territoriale soit plus agile, efficace et lisible pour le monde économique.

---

**Transformer la difficulté en une formidable opportunité**

---

## CINQ AXES STRATÉGIQUES

Le travail de concertation avec les entrepreneurs membres du MEDEF Martinique a abouti à identifier 5 axes prioritaires de développement :

- tourisme ;
- innovation ;
- aménagement du territoire ;
- emploi et formation ;
- environnement et transition énergétique.

Les propositions faites dans ce cadre sont chiffrées pour renforcer leur impact et permettre une mise en œuvre efficace.

### 1. TOURISME : SE POSITIONNER PARMIS LES MEILLEURES DESTINATIONS DE LA CARAÏBE

Avec un chiffre d'affaires de près de 400 M€, le tourisme représente un enjeu économique majeur pour la Martinique.

Or, le secteur souffre d'un **problème de rentabilité** générale. En termes de nombre de touristes accueillis rapporté au nombre d'habitants, les revenus générés par cette activité sont proportionnellement inférieurs à ceux des territoires qui sont les concurrents directs de la Martinique (Sainte-Lucie, Barbade, Dominique, Saint Domingue...).

Les causes de cette situation sont multiples :

- un **tourisme essentiellement affinitaire** : parmi les 490 000 touristes (hors tourisme de croisière) séjournant à la Martinique, 80 % viennent de métropole,

10 % des départements français d'Amérique et seulement 10 % du reste du monde) ;

- des **infrastructures vieillissantes** et l'absence d'offres de service adaptées aux nouveaux modes de consommation ;
- une **desserte aérienne saturée** et essentiellement tournée vers la métropole.

Dans ce contexte, le MEDEF Martinique propose les actions suivantes :

- mise en place d'une **zone franche export** qui permettrait à la Martinique d'être une zone duty free pour les touristes ;
- **rénovation du parc hôtelier** actuel avec un objectif de montée en gamme ;
- **diversification de l'offre de structures d'accueil** (hôtel, villas...), notamment sur les sites d'exception, avec un objectif d'ouverture de 1000 chambres supplémentaires, toutes structures confondues ;
- **promotion du tourisme patrimonial et historique** : mise en valeur de sites tels que ceux de Saint-Pierre et de La Pagerie, structuration d'animations autour des sites culturels et/ou historiques (du type Puy-du-Fou) ;
- développement d'une offre d'animations nocturnes (restauration, spectacles, visites...) ;
- **connexion du tourisme aux autres secteurs** d'activité : pêche, agriculture, plaisance, industrie, commerce, santé, éducation, numérique...
- déploiement d'une **communication adaptée** aux nouveaux modes de consommation (réseaux sociaux, géolocalisation...) ;

- création ou développement d'événements à dimension internationale (festivals...);
- construction d'un deuxième golf.

---

## **Le tourisme, un enjeu économique majeur**

---

### **2. INNOVATION : FAIRE DE LA MARTINIQUE UNE TERRE D'EXPÉRIMENTATION ET DE CRÉATION**

Pour atteindre cet objectif, la Martinique dispose de nombreux atouts :

- des **dispositifs incitatifs** : exonérations fiscales, mécanismes de subvention des activités de recherche et développement... ;
- une situation géographique et un climat propices à faire de la Martinique une terre d'**expérimentation des technologies en milieu tropical**.

Or, ce potentiel est insuffisamment exploité actuellement. Parmi les causes de cette sous-exploitation, on peut notamment citer :

- une méconnaissance par les entreprises des dispositifs d'incitation existants. Ainsi, le crédit d'impôt recherche est presque fois deux fois plus avantageux outre-mer pour les entreprises qu'en métropole ;
- un retard dans le développement des infrastructures de télécommunications, cause d'une fracture numérique avec la métropole (le taux de pénétration

du haut débit est plus faible en Martinique que dans l'Hexagone) et au sein même de l'île.

Face à cela, le MEDEF s'engage à :

- **développer la communication sur les conditions d'accès aux dispositifs d'incitation économique** (subventions, exonérations fiscales...) et accompagnement des entreprises ;
- **communiquer activement** auprès des autorités (ministère de l'Économie et des Finances, ministère de l'outre-mer, institutions européennes) **pour la préservation et l'amélioration des dispositifs d'incitation en place** ;
- accompagner la création d'un écosystème de **start-up dans le numérique**, notamment pour développer des applications et des contenus permettant de moderniser le tourisme ;
- **promouvoir l'installation d'entreprises de pointe** sur le territoire martiniquais et assister les entreprises dans leur transition vers les nouvelles technologies ;
- inciter les grands groupes français à installer en Martinique leurs **cellules R&D dédiées aux milieux tropicaux**.

---

## **Potentiel insuffisamment exploité**

---

### 3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, UN LEVIER DE CROISSANCE

L'aménagement du territoire est un sujet de préoccupation important pour le MEDEF Martinique. En effet, la situation actuelle se caractérise par :

- un réseau routier interne congestionné, qui freine le développement économique de l'île ;
- un aéroport international essentiellement tourné vers la métropole (moins de 10 % des voyageurs sont concernés par les liaisons internationales). A titre de comparaison, plus des deux tiers du trafic passagers de l'aéroport de Sainte-Lucie concerne des vols internationaux.

Dans ce contexte, le MEDEF Martinique s'engage à :

- participer activement aux différents projets de **développement du réseau interne de transports** permettant le désengorgement de la zone de Fort-de-France et améliorant la desserte des autres zones de l'île :
  - amélioration du réseau routier martiniquais (voie rapide Sainte-Anne – Morne Rouge, Pont sur la baie de Fort-de-France...),
  - extension géographique du réseau de transports en commun (TCSP) ;
- mettre en œuvre des actions et communiquer en faveur du **développement des liaisons à l'international pour l'aéroport Aimé-Césaire** ;
- participer au **développement du Grand Port maritime**, qui peut constituer un moteur de développement pour l'économie du territoire : relais entre

les autorités et les entreprises aussi bien pour le développement des activités en lien avec le projet de modernisation du port que pour la promotion du dialogue social ;

- s'impliquer dans le projet « *On rénove la Martinique* » qui concerne les 34 communes de l'île et porte sur la rénovation, la mise à niveau des équipements publics et l'embellissement des centres-villes. Cette action contribuera à l'amélioration du cadre de vie des Martiniquais.

---

### Aménagement du territoire, un sujet de préoccupation important

---

### 4. EMPLOI ET FORMATION : POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES JEUNES

En matière de chômage, les constats sont terribles : 47,4 % des actifs de moins de 25 ans sont au chômage ; le faible niveau de qualification de la population active entrave l'accès à l'emploi : le taux de chômage atteint 30,40 % pour les actifs sans diplôme, 12,6 % pour les titulaires d'un premier cycle universitaire et 7,5 % pour les titulaires d'un deuxième cycle.

Pour une population de 381 326 habitants (en 2014), la Martinique compte 24,9 % de jeunes de moins de 20 ans. Par ailleurs, le solde migratoire est négatif (plus d'un quart de la population née en Martinique réside en métropole ; 9 personnes sur 10 ont quitté la Martinique avant 35 ans et plus de la moitié avant 25 ans (plus diplômés qu'à la Martinique leur taux

d'emploi est de 64,2 % contre 62,3 % pour les métropolitains).

Les engagements du MEDEF dans ce domaine visent à **déployer tous les dispositifs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle** pour développer la compétence des jeunes afin de leur assurer une insertion durable dans l'emploi. Aucune offre d'emploi ne doit rester insatisfaite : c'est la volonté des entrepreneurs de régler la problématique actuelle d'offres d'emplois qui ne trouvent pas de réponse à cause du décalage entre le profil du candidat et le besoin de l'entreprise.

A cette fin, le MEDEF propose d'innover et d'expérimenter :

- **créer un « Yonn a lot » renforcé pour les jeunes sans qualification** : via un partenariat avec l'État et la Collectivité territoriale de Martinique, donner la possibilité à toutes les entreprises inscrites dans le dispositif et qui s'engagent à la fin de l'opération à recruter un jeune durant deux ans minimum de bénéficier d'un dispositif « zéro charge » (prise en charge durant 12 mois des charges salariales et patronales par l'État et la CTM pour tout contrat jusqu'à 1,5 smic) ;
- transformer, pour les jeunes de moins de 30 ans, les aides aux demandeurs d'emploi en dispositif de réduction du coût de travail ;
- préparer en amont le retour des jeunes talents au moyen d'un dispositif de sélection, accompagnement et financement des études avec un engagement d'exercice en Martinique ;

- **mettre en place un dispositif d'accompagnement socio-professionnel adapté**, proposant une remobilisation, une orientation et un accompagnement global prenant en compte les aspects de santé, logement, mobilité, gestion budgétaire...
- favoriser l'insertion des jeunes dans l'entreprise, dans le cadre de l'école de la 2<sup>e</sup> chance avec les missions locales, le RSMA et les entreprises : mise en place d'un dispositif de 15 jours qui s'adresse aux jeunes peu qualifiés, centré sur le savoir être ;
- mettre en place une offre globale pour les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ni diplôme, via une structure dédiée, par :
  - une restructuration de l'offre du lycée professionnel, après analyse stratégique du positionnement de ce dernier,
  - l'évolution de l'Atelier chantier d'insertion (ACI) « La Rivière » en ACI permanent,
  - l'ouverture de nouveaux ACI dans de nouveaux secteurs porteurs d'emploi en Martinique, afin de proposer un panel de débouchés plus complet.

---

## **Déployer tous les dispositifs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle**

---

## 5. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En matière de transition énergétique, l'enjeu est double ; il s'agit de :

### - renforcer la maîtrise de l'énergie pour la compétitivité de l'économie martiniquaise au moyen de :

- la rénovation de l'habitat social : aides aux bailleurs et aux opérateurs sociaux (prêts à la rénovation, défiscalisation, etc.),
- l'accompagnement des entreprises dans la rénovation énergétique : remettre en place le doublement des primes CEE avec l'obtention de la certification ISO 50001,
- l'engagement des projets de réseaux de froid : géothermie dans la plaine du Lamentin, récupération de chaleur des centrales thermiques...
- l'octroi aux collectivités des outils financiers pour investir dans les nouvelles technologies de maîtrise de l'énergie (LED, éco-quartiers) ;

### - réussir l'autonomie énergétique en créant de l'emploi durable. Cet objectif sera atteint par :

- le renforcement de la production d'énergies renouvelables continues : valorisation énergétique des déchets par la production de CSR, développement de l'énergie éolienne et solaire avec stockage, biomasse et énergie thermique des mers,
- le développement des énergies renouvelables intermittentes en tenant compte du réseau d'infrastructure et d'accompagnement des nouvelles solutions technologiques : stockage centralisé d'énergie (batteries, micro step...), *smart grids*,

réseaux intelligents, nouveaux compteurs,

- l'engagement d'un programme de développement des véhicules électriques pour les entreprises et collectivités en utilisant les énergies renouvelables (aides et défiscalisation).

Dans ce contexte, le MEDEF Martinique s'engage :

- en faveur de compléments aux programmes d'aide et de financement actuels par des solutions de défiscalisation des investissements ou de financement ad hoc ;
- pour un accompagnement au développement des entreprises engagées dans la transition énergétique ;
- pour un pôle de la transition énergétique (avec statut de zone franche) avec d'autres partenaires sur le territoire, dont la vocation sera de former les jeunes aux métiers de demain, d'adapter les technologies au contexte insulaire et de créer un pôle économique pour les start-up martiniquaises.

---

**Double enjeu : renforcer la maîtrise de l'énergie, réussir l'autonomie énergétique**

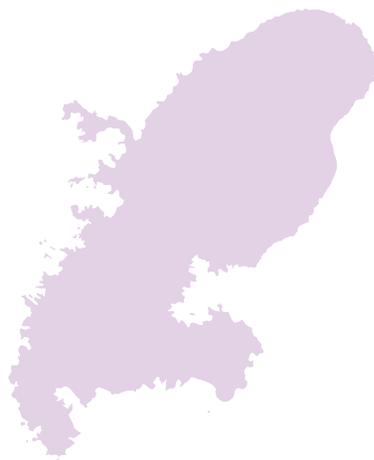
---

## CONCLUSION

Les entrepreneurs ont foi dans l'avenir de la Martinique parce qu'ils ne doutent pas du potentiel économique, naturel et humain de ce territoire.

Leur préoccupation est que les entreprises puissent évoluer dans un environnement qui n'entrave pas ce développement.

En particulier, plutôt que de parler de défiscalisation, ils soulignent l'importance de la compensation des surcoûts et des handicaps structurels qui est d'autant plus nécessaire que ceux-ci ne disparaîtront pas.



1. Thibault Lanxade avec les administrateurs du MEDEF Martinique ; 2. Conférence de presse de Thibault Lanxade



● **MARIGOT**

● **Grand-Case**

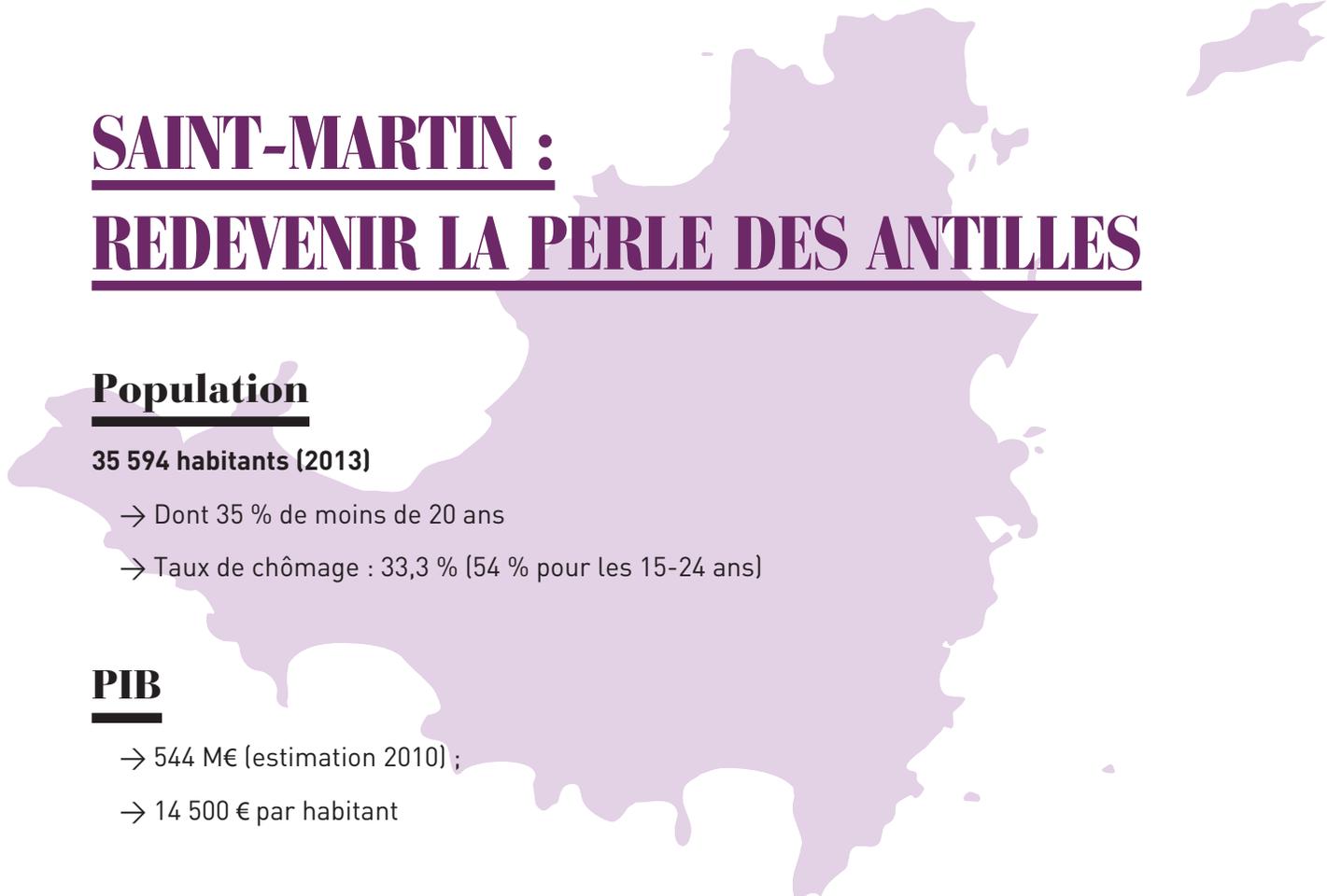
● **Rambaud**

**Quartier d'Orléans** ●

**Cul-de-Sac** ●

# SAINT-MARTIN





# **SAINT-MARTIN :** **REDEVENIR LA PERLE DES ANTILLES**

## **Population**

**35 594 habitants (2013)**

- Dont 35 % de moins de 20 ans
- Taux de chômage : 33,3 % (54 % pour les 15-24 ans)

## **PIB**

- 544 M€ (estimation 2010) ;
- 14 500 € par habitant

## UNE COLLECTIVITÉ RÉCENTE, QUI SE MET EN PLACE AVEC LENTEUR

Collectivité d'outre-mer (COM) aux termes de l'article 74 de la Constitution depuis le 15 juillet 2007, Saint-Martin présente la double particularité d'avoir été jusqu'à cette date partie intégrante du département de la Guadeloupe et de partager une frontière, dans la partie sud de l'île, avec Sint Marteen, un des quatre États du Royaume des Pays-Bas.

Le représentant de l'État est le préfet de la Guadeloupe, assisté d'un préfet délégué qui exerce la direction effective des services de l'État à Saint-Martin ; ceux-ci sont regroupés au sein d'une délégation unique, dénommée préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Le MEDEF Saint-Martin (FIPCOM) estime que, contrairement à Saint-Barthélemy, l'évolution statutaire n'a pas été préparée du fait que la gouvernance communale préexistante était opposée à cette mutation. Cette volonté conservatrice de l'existant marque toute l'ambiguïté du « oui » au référendum de 2003, qui traduisait la volonté de la population saint-martinoise de maintenir et de préserver un système administratif et de gouvernance en décalage avec les règles de la République.

Ce protectionnisme dicte un repli sur elles-mêmes des institutions locales, avec comme principal écueil **un manque évident de moyens pour mener à bien l'ensemble des chantiers liés aux nouvelles compétences.**

En outre, l'**absence de recensement récent et fiable** a longtemps conduit à sous-estimer la population avec

les conséquences que cela implique sur la mise en œuvre des moyens dans les secteurs liés aux fonctions régaliennes de l'État (sécurité, santé, éducation, justice, fiscalité, infrastructures) sur un territoire qui, de surcroît, vit un accroissement démographique saisonnier conséquent du fait d'une économie reposant sur le tourisme.

---

### **L'évolution statutaire n'a pas été préparée**

---

## DES DYSFONCTIONNEMENTS PRÉJUDICIALES AU DÉVELOPPEMENT DE SAINT-MARTIN

Après des décennies d'oubli, la présence de l'administration se renforce sur le territoire. Si les responsables économiques ne peuvent que se féliciter de plus de droit, l'action administrative est perçue par beaucoup comme arbitraire, inefficace et pénalisante.

Ainsi, en matière fiscale, la répartition des obligations impose un travail synergétique entre la collectivité, qui édicte les conditions fiscales, et les services de l'État, qui assument la problématique de l'assiette fiscale et du recouvrement des taxes. Or, ces deux points posent toujours problème : la Taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) ne produit pas les effets attendus et ne concerne malheureusement qu'une part de la population, en phase avec la culture de l'impôt et rompue au système déclaratif.

Or, devant le manque de moyens et dans l'urgence, l'administration privilégie immanquablement la piste de l'augmentation des taxes et tend à contrôler en priorité les entreprises et les assujettis répertoriés plutôt que les fraudeurs.

Or, le problème principal vient de ce que **l'État n'a pas fait en sorte de permettre à la COM de financer son développement**. L'absence de ressources non transférées de l'État ne permet en effet pas à la COM d'assurer les investissements nécessaires aux équipements indispensables, la compétitivité de son économie et la promotion du tourisme.

Beaucoup des outils pourtant nécessaires au bon fonctionnement de la COM de Saint-Martin sont toujours centralisés en Guadeloupe. Or, ces outils devraient se structurer sur le territoire de la collectivité avec un transfert des dotations correspondantes. Cette absence de réelle déconcentration des centres de décision alimente un ensemble de dysfonctionnements.

S'agissant des fonds européens, il aurait été logique, après le changement de statut, que Saint-Martin prépare et bénéficie d'un programme opérationnel PO propre et dédié, au lieu d'être intégré au PO guadeloupéen, autorité de gestion.

Enfin, Saint-Martin est pénalisé, comme l'ensemble des collectivités d'outre-mer, d'être à l'écart des avantages du CICE et du plan Corail, ce qui accentue encore davantage la concurrence des entreprises de Sint Maarten, comme celle avec les entreprises de Guadeloupe ou d'ailleurs, ayant droit, elles, à ces aides. Quant au service public de la continuité territoriale,

censé renforcer la cohésion entre les différents territoires, il n'est toujours pas appliqué.

Quelques points d'amélioration sont à noter. Ainsi, le MEDEF Saint-Martin est satisfait de la mise en place d'une chambre déléguée du TGI, mais ceci reste insuffisant et c'est une juridiction de plein exercice qui devrait être mise en place pour les îles du nord. D'autre part, les conseillers prud'hommes attendent depuis des années la mise en place du décret relatif au Conseil des prud'hommes de Basse-Terre/Saint-Martin/Saint-Barthélemy, visant la prise en charge de leurs frais de déplacements.

La dégradation des indicateurs socio-économiques s'est amplifiée au gré de ces longueurs politiques et administratives imposées par un temps départemental, régional et étatique qui fait ressentir aux milieux économiques un sentiment d'abandon.

---

### **Action administrative perçue par beaucoup comme arbitraire, inefficace et pénalisante**

---

## **UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE PRÉPONDÉRANTE, SOUMISE À FORTE CONCURRENCE**

L'activité économique se concentre dans les services marchands non financiers, le commerce et le BTP : 25 % des entreprises exercent leur activité dans le commerce, 24 % dans l'hôtellerie-restauration, 23 %

dans les services et 12 % dans la construction.

Le tourisme à Saint-Martin possède une infrastructure hôtelière qui en fait l'une des destinations les plus appréciées de la Caraïbe. L'île accueille surtout une clientèle nord-américaine et, dans une moindre mesure, des visiteurs européens et sud-américains. Elle figure parmi les destinations de croisière les plus prisées au monde avec, depuis 2002, plus d'un million de passagers par an.

Cependant, Saint-Martin pâtit d'une **inégalité des infrastructures aéroportuaires et portuaires entre les parties française et hollandaise** (au bénéfice de Sint Maarten, qui dispose du seul port en eau profonde, situé à Pointe Blanche), d'autant plus lourde de conséquences que l'économie de Saint-Martin repose essentiellement sur les activités touristiques. Il en résulte par exemple que les croisiéristes passent la plus grande partie de leur temps de séjour sur l'île dans la partie hollandaise, où ils effectuent l'essentiel de leurs dépenses, alors que la partie française de l'île possède davantage d'attrait touristique.

---

### **Activité économique concentrée sur les services marchands non financiers**

---

## **CHÔMAGE DE MASSE ET PROBLÈMES FRONTALIERS ENTRETIENNENT UNE SITUATION SOCIALE TRÈS DÉGRADÉE**

Si l'on en croit les statistiques, le PIB par habitant serait inférieur de 39 % à la moyenne métropolitaine et de 21 % au PIB par habitant dans la partie hollandaise (14 500 € contre 16 500 € environ) et sensiblement égal à celui de la Guadeloupe.

Le taux de chômage, très élevé, s'établit selon certaines estimations à 33,3 %. Ce taux s'explique principalement par les difficultés du secteur touristique.

La situation sociale est également marquée par un **nombre très significatif de bénéficiaires de minima sociaux et une immigration incontrôlée**, qui n'est pas étrangère à une résurgence de l'insécurité dans l'île.

L'absence de frontière maîtrisée entre Saint-Martin et Sint Maarten pose un vrai problème. Elle biaise depuis toujours les données relatives à Saint-Martin, aussi bien en termes de population, d'aide sociale, de flux financiers que d'immigration. Ainsi, les minima sociaux, en constante augmentation à Saint-Martin, l'accès gracieux à certains services publics et le taux de change euros/dollars garantissent une économie minimum à Sint Maarten en permettant à ce territoire de maintenir ses propres minima sociaux très bas. En d'autres termes, Saint-Martin prend en charge une part importante de la pauvreté de son voisin hollandais sur un budget relevant de la solidarité nationale française. Au regard des difficultés vécues par des territoires caribéens proches, ces minima alimentent en outre les flux migratoires.

## **L'absence de frontière pose un vrai problème**

### **DES MESURES FORTES S'IMPOSENT**

**Pour le MEDEF Saint-Martin, la situation est donc préoccupante** : le territoire accuse un retard structurel de ses infrastructures ; l'économie est en berne, caractérisée par une explosion du chômage et une concurrence accrue avec la partie hollandaise de l'île. Ce constat appelle **des mesures fortes, sur lesquelles les entrepreneurs ont interpellé les pouvoirs publics et formulé des propositions.**

#### **1. AU PREMIER CHEF, UNE STRATÉGIE POUR LE SECTEUR TOURISTIQUE DOIT ÊTRE MISE EN ŒUVRE**

Le secteur touristique connaît un contexte concurrentiel particulier avec un compétiteur situé sur le même territoire, sans frontière, s'attaquant aux mêmes marchés, vendant le même produit tout en bénéficiant d'un environnement social, économique, financier, fiscal et réglementaire beaucoup plus favorable.

Ce sont justement ces particularismes et l'importance stratégique du secteur qui ont fondé le transfert de la compétence « tourisme » à la COM. Celui-ci s'est fait sans aucun transfert de moyens. L'absence d'investissements antérieurs sur le territoire, tant de la part de l'État que de la Guadeloupe, n'a pas permis d'évaluer les moyens à transférer non seulement pour le fonctionnement courant, mais aussi pour résorber les retards

accumulés et lancer une action de développement touristique.

À ces difficultés s'ajoutent les contraintes liées aux politiques d'entrée sur le territoire, différentes de celles du voisin néerlandais et l'absence de maîtrise du point d'entrée principal que constitue l'aéroport international.

Conduire une véritable politique de développement touristique suppose à la fois des moyens techniques et humains au niveau de l'enjeu, une vraie direction du Tourisme et de la Promotion du territoire, des outils statistiques et de veille adaptés (sur le tourisme caribéen), afin notamment de procéder aux nécessaires ajustements réglementaires et normatifs. Le nautisme, activité touristique phare, suppose en particulier un rattrapage substantiel en matière d'infrastructures. Il est à la recherche de soutiens de financement européen et d'investisseurs pour développer une industrie pouvant offrir des emplois aux jeunes par le biais des formations spécialisées.

Ainsi, l'aménagement de la baie de Marigot avec des infrastructures modernes, la remise aux normes des chantiers et des marinas vieillissantes auraient un impact favorable immédiat sur l'économie, sur le chômage, sur la sécurité et permettrait d'augmenter la fréquentation touristique par des acteurs disposant d'un pouvoir d'achat élevé.

Une harmonisation des règles d'immigration avec les voisins de Saint-Martin et des conditions d'exploitation adaptées permettraient au nautisme saint-martinois de rapidement redevenir compétitif et rentable.

---

## **Il faut une véritable politique de développement touristique**

---

### **2. DE FAÇON GÉNÉRALE, LES CHARGÉS DE LA COM DOIVENT ÊTRE COMPENSÉS**

L'analyse des milieux économiques est que **les difficultés de Saint-Martin sont liées à l'absence de compensation des charges de la collectivité**, ce qui impacte les entreprises de ce territoire. La compensation des avantages octroyés aux entreprises de métropole ainsi qu'à celles, plus proches, de la Guadeloupe ou de la Martinique, leur permet, ne serait-ce que par le biais du CICE, d'être plus performantes et de soutenir la concurrence.

C'est pourquoi le MEDEF Saint-Martin souhaite obtenir des flexibilités dans l'application des normes européennes dans tous les secteurs (alimentaire, BTP, maritime, etc.).

Si les mesures d'incitation fiscales à l'investissement sont un pas dans la bonne direction, il est nécessaire que ces dispositions soient accompagnées de tout un volet de mesures susceptibles d'améliorer, voire de restaurer, la compétitivité des entreprises, à la fois pour en attirer de nouvelles, mais aussi pour redynamiser celles qui opèrent déjà.

L'ensemble des acteurs économiques souhaitent la pérennisation de la défiscalisation pour garantir aux entreprises une meilleure visibilité sur le long terme. Ils s'opposent à un système de crédit d'impôt, inadapté au

financement des investissements notamment pour les petites entreprises et inapplicable dans les cinq collectivités d'outre-mer, du fait de leur autonomie fiscale.

Aussi, argumentant du fait que ce dispositif fiscal a fortement contribué à la réalisation d'investissements structurants dans l'ensemble des outre-mer, la FIPCOM préconise son maintien en l'état, quitte à le voir amendé et moralisé.

Enfin, le principe de continuité territoriale aérienne doit non seulement être appliqué mais doit également s'élargir à la continuité numérique.

C'est à ces conditions que Saint-Martin pourra renouer avec les investissements et les créations d'emploi, et offrir à sa population des perspectives d'évolution sociale.

---

### **Absence de compensation des charges de la collectivité**

---

## LES ENTREPRENEURS SOUHAITENT ÊTRE PARTIE PRENANTE DES DÉCISIONS ÉCONOMIQUES

Les entrepreneurs souhaitent **des changements en matière de gouvernance**. La FIPCOM/MEDEF fait le constat d'un manque d'écoute de la part de la collectivité de Saint-Martin à l'égard des acteurs économiques malgré des échanges réguliers. Elle souhaite que la collectivité ne se contente pas de simplement associer les entrepreneurs à ses décisions mais tienne compte de leurs avis circonstanciés de professionnels compétents.

Ces demandes s'adressent également à l'État, qui n'entend pas, malgré les soutiens et la compréhension exprimés par la préfecture, les appels des entreprises. Après 10 ans, **la loi organique a besoin d'un rafraîchissement** permettant un meilleur fonctionnement des institutions de Saint-Martin.

---

### Manque d'écoute de la part de la collectivité

---

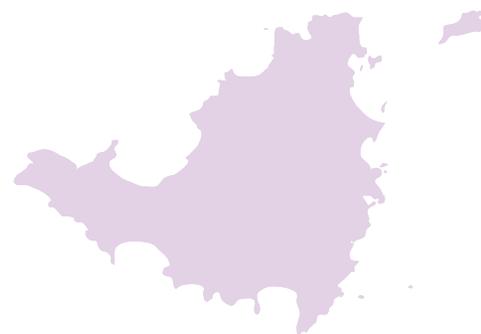
## CONCLUSION

Dix ans après l'adoption d'un nouveau statut, Saint-Martin se sent en décalage par rapport aux autres COM : pas de structure d'accompagnement des transferts de compétence ni d'effacement de dettes, comme en Nouvelle-Calédonie ; pas de soutien, comme en Guyane.

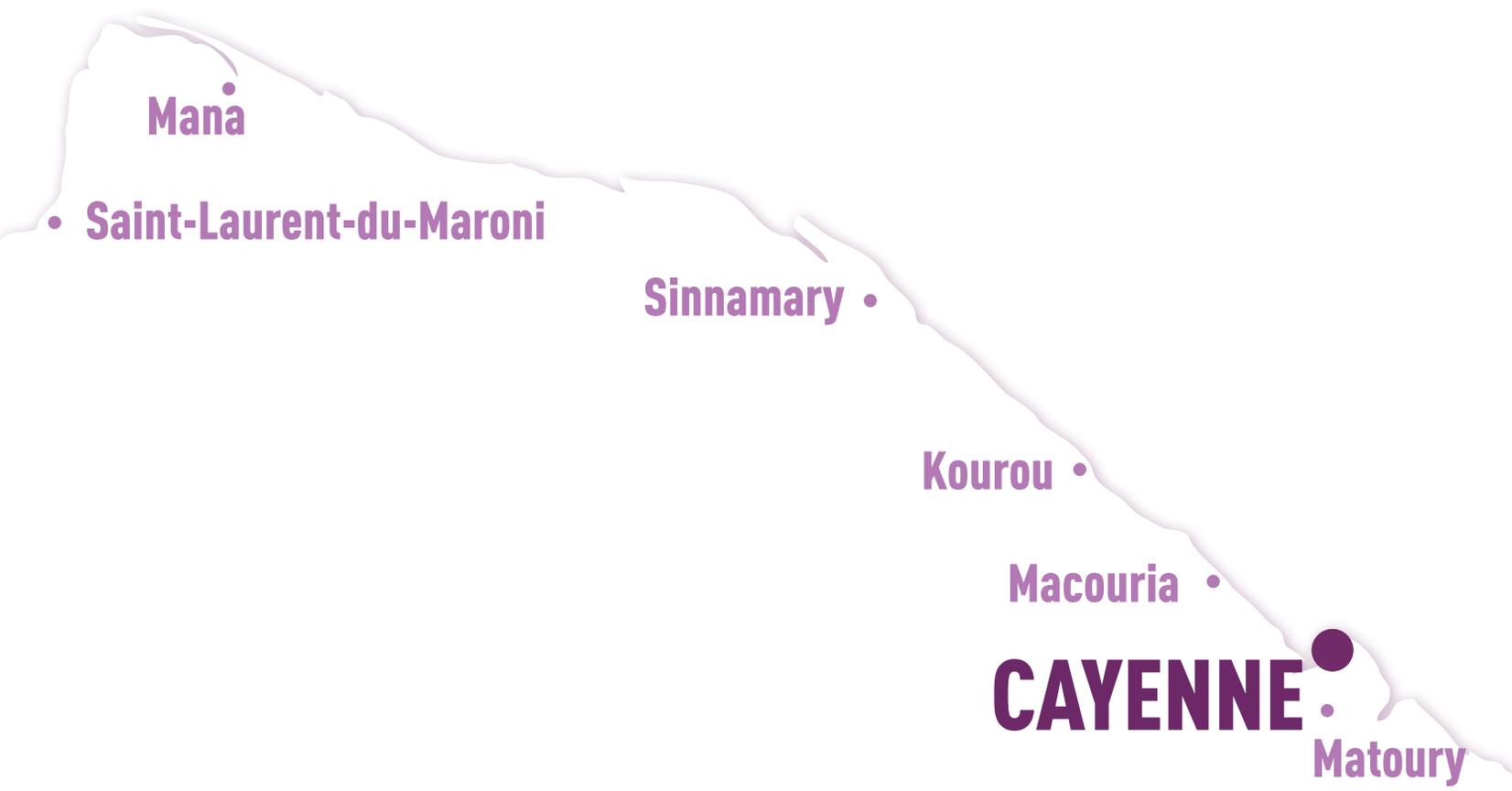
Il est pourtant indispensable que des mesures positives soient prises dans les domaines et institutionnel, fiscal, budgétaire. Et que l'on donne aux entreprises l'environnement stable qui leur permette d'envisager des investissements.

Malgré des moments de doute ou de découragement, les entrepreneurs de l'île n'ont pas renoncé à voir Saint-Martin redevenir la perle des Antilles qu'elle a pu être par le passé.

Au fond, ce qu'ils demandent n'a rien d'exceptionnel, puisqu'il s'agit de la mise en œuvre des moyens qu'induit le nouveau statut de Saint-Martin, à savoir une dotation globale de compensation révisée, d'autres dotations justement calculées, un programme opérationnel européen dédié et des centres de décision de plein exercice.







Mana

• Saint-Laurent-du-Maroni

Sinnamary •

Kourou •

Macouria •

**CAYENNE** •

Matoury



Mana

• Saint-Laurent-du-Maroni

Sinnamary •

• Apatou

Kourou •

Macouria •

**CAYENNE** •

Matoury

• Grand-Santi

Saint-Georges-de-l'Oyapock •

Maripasoula

**GUYANE**

# **GUYANE :**

# **LES ENTREPRENEURS VEULENT OSER !**

## **Population**

**244 118 habitants (2013)**

**Croissance démographique : +3 % prévision : 574 000 en 2040**

- Moyenne d'âge : 25 ans
- Jeunes entre 20 et 24 ans sans diplôme : 56 %
- Population active : 60 000 personnes (+ environ 12 000 en statut illégal) dont secteur public : 25 000
- Taux de chômage : 21,3 %

## **PIB**

- 3,8 Md€ en 2013
- 16 000 € par habitant

## **Exportations**

- 1,3 Md€ (principalement du fait de l'activité spatiale)

## UN POTENTIEL HORS DU COMMUN

La conviction des entrepreneurs guyanais est que la Guyane devrait avoir des performances et des résultats économiques largement supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui. En effet, ce territoire possède un potentiel et des atouts hors du commun. Mais cette richesse est également lourde de menaces si rien n'est fait pour permettre à la Guyane non seulement de corriger ses retards mais de prendre un nouvel essor.

Le principal capital de la Guyane est l'environnement, une biodiversité tellement riche qu'on ne sait pas la mesurer, des ressources aurifères que l'on n'exploite pas. Mais les deux tiers sont pillés par les territoires voisins.

L'autre potentiel réside dans la jeunesse, dont le nombre a été multiplié par 8 au cours des 50 dernières années. C'est un atout mais aussi une menace pour l'avenir. En effet, à ce rythme, avec 10 000 chefs d'entreprise et 30 000 salariés pour 240 000 habitants, la Guyane ne pourra bientôt plus financer ses infrastructures et ses équipements ni former sa jeunesse et encore moins lui offrir un avenir. Facteur aggravant, l'immigration en provenance du Brésil et du Surinam est orientée à la hausse.

Aujourd'hui, la Guyane semble enfermée dans un sous-développement durable.

---

**Principal capital :  
l'environnement, la biodiversité,  
les ressources aurifères**

---

## 7 AXES DE DÉVELOPPEMENT

Pour le MEDEF Guyane, il est temps de donner à ce territoire une véritable ambition, servie par une stratégie cohérente et ambitieuse, pour parvenir d'ici à 2030 à créer 60 000 emplois (et 118 000 d'ici à 2040), multiplier par trois le PIB régional, et ramener le taux de chômage aux alentours de 10 % (contre 22 % aujourd'hui). Atteindre cet objectif supposerait de passer de 1 000 emplois créés chaque année actuellement à 4 000.

Pour relever ce défi colossal, les entrepreneurs guyanais ont conduit un travail collectif, qui est allé au fond des sujets et a abouti à proposer 7 axes de développement durable pour la Guyane.

- Faire de la Guyane **un modèle d'exploitation optimisée des ressources naturelles**. L'objectif est de maximiser la production en respectant l'environnement, mais surtout en développant la chaîne de valeur amont/aval de chaque filière ou secteur (bois, or, pêche, pétrole, agriculture, fonds maritimes). Pour cela, il faut fixer sur le territoire des unités de recherche, laboratoires et centres de formation qui soutiendront le développement des filières.
- Devenir un **leader mondial sur les usages de la biodiversité** :
  - il s'agit de dynamiser la recherche et la connaissance de la biodiversité en milieu équatorial pour valoriser les connaissances et l'expérience acquises et faire de la Guyane une référence dans des disciplines à forte valeur ajoutée (médecine tropicale, cosmétologie...) en s'appuyant sur l'université.

- Créer un **modèle de développement des sites isolés en milieu équatorial et tropical** :

→ le projet industriel de la « Montagne d'or » (ColumbusGold/NorGold) offre une opportunité de développer une expertise dans le domaine de la création et de l'aménagement de sites isolés, qui pourrait s'exporter.

- Créer un **modèle technologique durable pour les tropiques** :

→ il s'agit d'encourager l'innovation pour spécialiser la Guyane dans des produits adaptés au climat en s'appuyant sur la renommée de la France en matière normative et de sécurité.

- Faire de la Guyane **un pont entre l'Europe et l'Amérique du Sud**. La situation privilégiée de la Guyane offre des possibilités de développement d'un véritable hub maritime pour le fret avec la construction d'un port en eau profonde et aérien avec un véritable aéroport international, sources de services induits comme la maintenance navale et aérienne.

- Développer le **tourisme haut de gamme**, grâce à l'authenticité d'un immense milieu naturel et à la préservation de cultures ancestrales.

- Faire de **l'axe Cayenne/St-Laurent l'épine dorsale du développement économique** de la Guyane.

Équilibrer le développement économique du territoire passe par la création de pôles spécialisés le long de cet axe. Une infrastructure de transport (pourquoi pas un train ?) relierait ces pôles. A titre d'exemple, alors que Kourou est spécialisé dans le domaine

spatial, Macouria pourrait être dédié à l'agriculture, et tel autre lieu se spécialiserait dans l'économie de la connaissance.

## **7 axes de développement durable**

### **QUELLES CONDITIONS DE SUCCÈS ?**

- Une **gouvernance économique par le secteur privé**.

La Guyane connaît la croissance depuis 20 ans, mais pas le développement. L'objectif du MEDEF est de partager sa vision du développement économique de la Guyane et de fournir des éléments d'analyse afin que les décideurs puissent faire les meilleurs choix.

Pour engager ce développement, le MEDEF propose la mise en place d'une gouvernance économique adaptée, orchestrée autour de deux acteurs principaux : le Comité de développement économique de la Guyane, la structure unique de mise en place des projets, et le groupement d'entreprises par filière.

Le Comité, composé par des acteurs du privé, exécuterait les décisions politiques des élus, mais serait indépendant. Gage d'efficacité, l'implication du secteur privé est inséparable de la stratégie de développement du territoire.

- Une vraie **stratégie de marketing pour l'attractivité** de la Guyane.

Ceci est un corollaire indispensable pour attirer sur le territoire des investissements, des entreprises,

donc des emplois. L'enjeu est aussi de développer un sentiment d'existence et d'appartenance territoriale, source d'émulation et d'énergie pour les acteurs impliqués dans le développement du territoire.

- Des **infrastructures solides**, condition nécessaire du développement économique.

Le développement économique ne sera un succès que s'il s'accompagne d'infrastructures adaptées et cohérentes. Celles-ci concernent tous les domaines : du transport au logement, en passant par l'énergie, le numérique, le traitement de l'eau, la formation, etc.

L'enjeu est de prioriser certains projets qui ne peuvent attendre, comme l'énergie par exemple, et donc de raccourcir les délais de réalisation qui peuvent atteindre 10 ans.

---

## **Une croissance depuis 20 ans, mais pas de développement**

---

### **PROPOSITION PHARE : FAIRE DE LA GUYANE UNE ZONE FRANCHE SOCIALE**

C'est la proposition « choc » du MEDEF : faire de la Guyane une « Zone franche sociale » (ZFS), éventuellement limitée dans le temps, qui consisterait à faire baisser le coût social pour les entrepreneurs, en les dispensant de payer les charges patronales. Indispensable pour dynamiser les investissements et plus efficace qu'une zone franche sur la fiscalité, car elle permettrait de fiabiliser la réalisation des bénéfices,

un tel statut n'aurait que peu d'impact sur les recettes locales de la Guyane dans la mesure où les prestations sociales ne sont pas liées aux recettes. Il permettrait de restaurer la compétitivité des entreprises face aux surcoûts locaux et à la concurrence des pays voisins.

Surtout, le coût du dispositif doit être apprécié par rapport au coût social du non développement, que le MEDEF évalue à l'horizon 2040 à 1,2 Md€ par an.

La contrepartie serait la création nette d'emplois, l'augmentation de la masse salariale et un investissement effectif et durable sur le territoire.

---

## **Zone franche sociale**

---

### **QUELLES ACTIONS IMMÉDIATES ?**

Ces initiatives à engager sans délai sont au nombre de 9 et peuvent permettre d'accélérer le développement du territoire :

- mise en place du Comité de développement économique ;
- mobilisation des moyens et des acteurs de la formation initiale et professionnelle ;
- octroi à la Guyane du statut de ZFS ;
- analyse du potentiel de développement des filières existantes (cela a été fait pour la filière bois ; le même travail d'analyse et de projection doit être réalisé pour les autres filières) ;

- évaluation budgétaire, priorisation et planification des actions ;
- limitation de l'économie parallèle (renforcement des contrôles et processus d'amnistie limitée dans le temps) ;
- adaptation des réglementations en vigueur aux spécificités de la Guyane (par exemple dans la construction) ;
- amélioration de l'attractivité de la Guyane (présence positive sur les supports digitaux, exploitation d'événements existants ou création d'événements porteurs, désignation d'ambassadeurs pour la Guyane) ;
- lancement de la ville durable de la « Montagne d'or » comme modèle de référence.

---

## **9 initiatives pour permettre d'accélérer le développement du territoire**

---

## **CONCLUSION**

Les entrepreneurs ont foi dans leur territoire et ont envie de porter les propositions qu'ils ont formulées parce qu'ils sont convaincus qu'elles représentent la seule voie possible pour offrir un avenir à la Guyane. Mais les clés de la réussite dépendent aussi de l'adhésion des élus, de l'administration et, surtout, de toute la population guyanaise. Il faut que les Guyanais puissent ensemble se projeter dans l'avenir. Il n'y a pas d'alternative, sauf à continuer sur la lancée actuelle, qui conduit droit dans le mur !

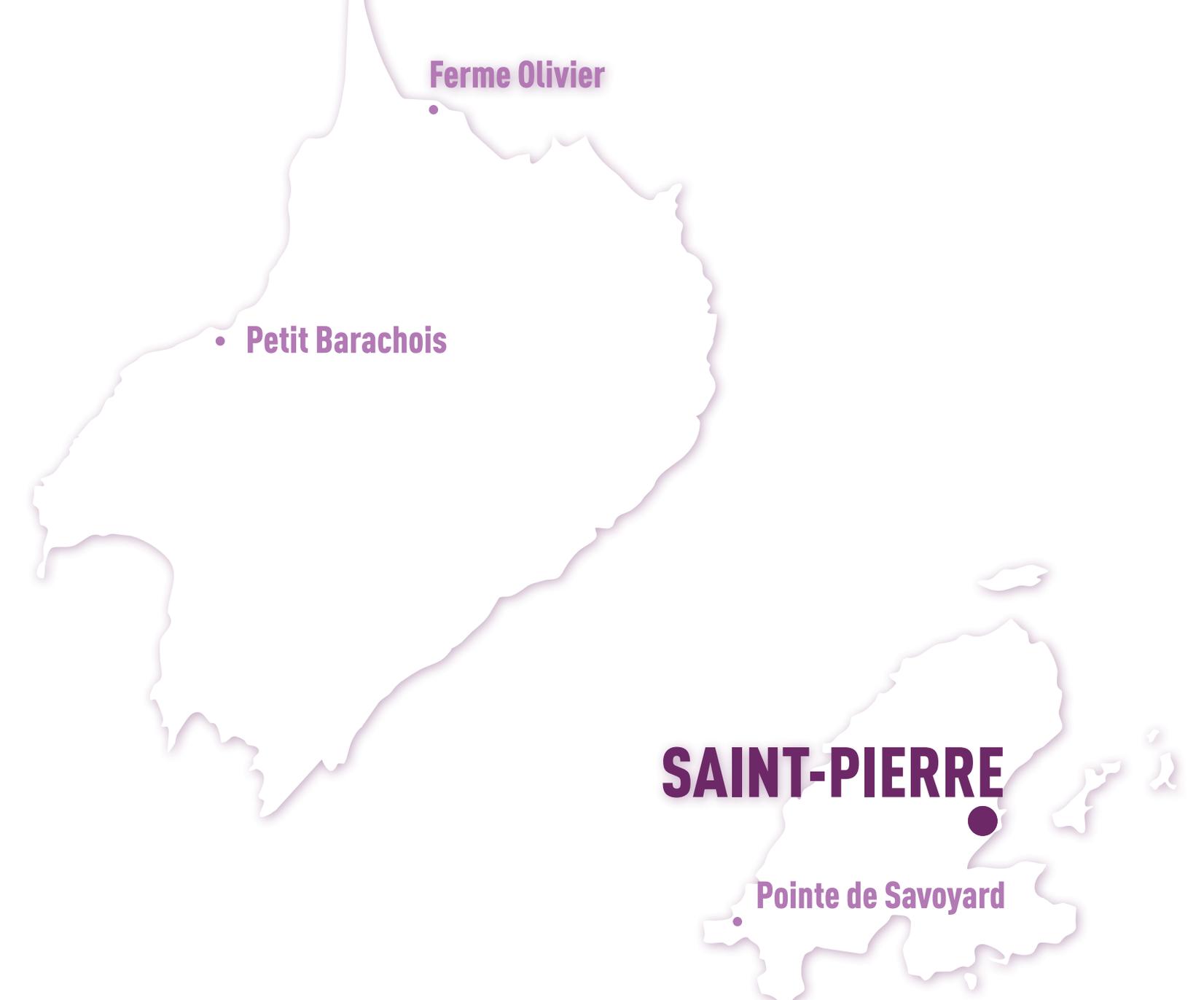
Cette action a besoin de conviction mais aussi de continuité : ne pas changer les règles du jeu, c'est éviter l'insécurité qui est apparue sur le sujet majeur qu'est la défiscalisation, avec une sortie prévue en 2018.

C'est à ces conditions que les Guyanais pourront enfin se construire un avenir en s'appuyant sur les atouts uniques de leur territoire.





1. Pierre Gattaz et Stéphane Lambert, président du MEDEF Guyane ; 2. Pierre Gattaz et Marie-Laure Phinera-North, Maire de Cayenne ; 3. Pierre Gattaz et les administrateurs de la Collectivité Territoriale de Guyane

A map of the French overseas territories of Saint-Pierre and Miquelon. The map shows the main island of Saint-Pierre and the smaller island of Miquelon to the east. Three specific locations are marked with purple dots and labeled in purple text: Ferme Olivier on the northern coast of Saint-Pierre, Petit Barachois in the western part of Saint-Pierre, and Pointe de Savoyard on the southern coast of Saint-Pierre. The word 'SAINT-PIERRE' is printed in large, bold, purple capital letters across the lower right portion of the map, overlapping the island's outline.

**Ferme Olivier**

• **Petit Barachois**

**SAINT-PIERRE**

• **Pointe de Savoyard**

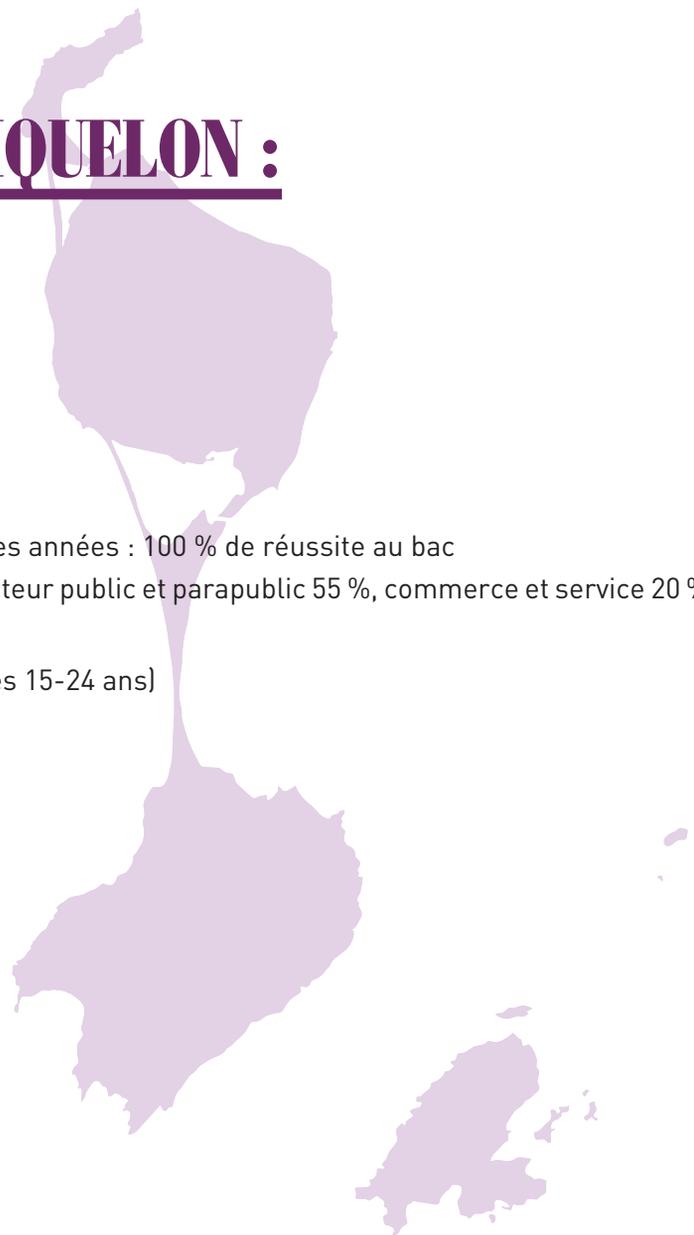


# SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

---



# **SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON :** **CAP SUR L'AVENIR**



## **Population**

**6 057 habitants (2013)**

- Dont 28 % de 20-24 ans depuis les 5 dernières années : 100 % de réussite au bac
- Population active : 3 200 personnes dont : secteur public et parapublic 55 %, commerce et service 20 % et BTP 10 %
- Taux de chômage réel : 8,8 % (23,1 % pour les 15-24 ans)

## **PIB**

- 28 000 € par habitant

## **Exportations**

- 10 % du PIB

## UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU RALENTI

La situation économique de Saint-Pierre-et-Miquelon se caractérise par une forte baisse de l'activité depuis le coup d'arrêt donnée à la pêche dans les années 1990 (décision du tribunal arbitral de New York délimitant la ZEE en 1992 et moratoire canadien consécutif sur la pêche à la morue). Le secteur du BTP a quelque peu compensé cet effet : il représente 10 % du PIB, mais il n'y a pas assez de visibilité en la matière pour permettre un niveau d'investissement satisfaisant sur le territoire.

L'une des causes de cette situation vient de la forte diminution de l'investissement public dans une économie qui en est très dépendante. Sur un territoire où l'on ne peut travailler que 8 mois sur 12, les commandes publiques ne donnent du travail que pendant 4 à 5 mois dans le secteur des travaux publics.

Le résultat est que les infrastructures sont aujourd'hui réalisées à peine à 50 % de ce qui est considéré comme nécessaire. Ce constat est d'autant plus inquiétant que les besoins sont importants, puisqu'il y a 125 km de routes sur le territoire, dont la durée de vie n'est que de 10 à 12 ans en raison des conditions atmosphériques, sans compter la réalisation des réseaux d'eau et d'assainissement, qui sont obsolètes.

Outre ces points spécifiques, l'île est confrontée aux mêmes problèmes et enjeux qu'ailleurs en France, liés aux handicaps de compétitivité et à la baisse des commandes publiques.

Les entreprises ne tiennent que grâce au soutien des banques, mais les taux d'intérêt pratiqués restent

trop élevés. Leur trésorerie est fragilisée, d'autant qu'il n'existe **aucun organisme de soutien aux entreprises locales présent dans l'archipel** : aucune proposition aux entreprises, des services de la BPI, de l'AFD, du plan Juncker, ou de la Caisse des Dépôts. Il est difficile pour les entrepreneurs dans ces conditions de se projeter dans l'avenir !

---

### **Forte diminution de l'investissement public**

---

## UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LONG TERME AUTOUR DU NOUVEAU PORT

Les entrepreneurs ont une stratégie de développement du territoire à long terme et soutiennent le projet structurant de nouveau port de Saint-Pierre. Celui-ci permettrait de développer un véritable hub de transbordement à conteneurs pour le Canada. **Le projet est particulièrement porteur avec une capacité de 800 000 mouvements par an et des possibilités d'extension des activités du site.**

D'après les études de faisabilité, l'effet sur l'économie du territoire se traduirait par 140 à 180 emplois créés et une activité générant plus de 40 M€ de chiffre d'affaires par an. Un programme de formation intensif en partenariat avec l'État et la collectivité territoriale offrirait en outre de nombreux débouchés pour les jeunes.

Le financement du projet n'est pas totalement acquis à ce stade (40 % sur le retour de la défiscalisation, le reste sur emprunt). Le Québec le soutient, le gouvernement français également, mais les **engagements financiers sont absents** pour épauler les porteurs de projet dans leurs démarches. Jusqu'à aujourd'hui, les acteurs locaux ont donc développé des contacts avec plusieurs entreprises, qui ont financé 100 % des études. La réalisation de cet ouvrage est vitale pour le développement économique de l'archipel, aucun autre projet d'envergure n'ayant été proposé par les différents acteurs locaux et nationaux.

---

## Nouveau port de Saint-Pierre

---

### UN IMPACT SUR D'AUTRES SECTEURS

Le projet de port intègre d'autres dimensions. Il peut ainsi offrir des **perspectives nouvelles au développement touristique** auquel les acteurs économiques donnent également la priorité. Actuellement, Saint-Pierre-et-Miquelon accueille 5 paquebots par an. L'ambition est de multiplier ce chiffre par 10. Les croisiéristes sont très intéressés par cet objectif.

Le projet de port permettrait également d'améliorer la desserte maritime de l'archipel tout en réduisant les coûts et les délais. Il offrirait en outre des **possibilités de diversification** en termes de logistique à valeur ajoutée sur les produits de la mer comme le crabe des neiges, le lompe, le homard, la crevette et de nombreuses autres espèces.

Enfin, il positionnerait Saint-Pierre comme base logistique offshore pétrolière et gazière.

---

## Développement touristique Diversification Base logistique offshore pétrolière et gazière

---

### TROUVER DES RELAIS DE CROISSANCE

Dans un territoire qui compte 55 % de fonctionnaires, les entrepreneurs sont convaincus qu'il faut trouver des relais de croissance à travers d'autres activités notamment tournées vers la mer (tourisme, services, hôtellerie-restauration, éolien), seule condition pour que Saint-Pierre-et-Miquelon voie s'ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

Si les choses restent en l'état et faute d'inscrire le projet de port dans les faits, le risque est que les différents secteurs économiques se trouvent fragilisés du fait de la diminution de l'activité et qu'il n'y ait bientôt plus d'entrepreneurs. Il est également indispensable de proposer un avenir à la jeunesse de l'archipel, faute de quoi de plus en plus de jeunes quitteront définitivement Saint-Pierre-et-Miquelon.

Quoi qu'il en soit, le MEDEF Saint-Pierre-et-Miquelon souhaite le maintien des dispositifs de défiscalisation pour compenser les handicaps structurels de l'archipel et qu'un véritable plan pluriannuel sur la mise à niveau des infrastructures soit engagé.

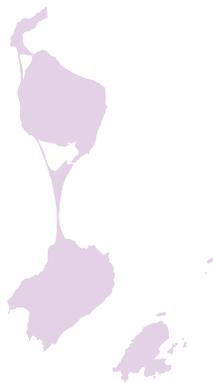
## Plan pluriannuel sur la mise à niveau des infrastructures

### CONCLUSION

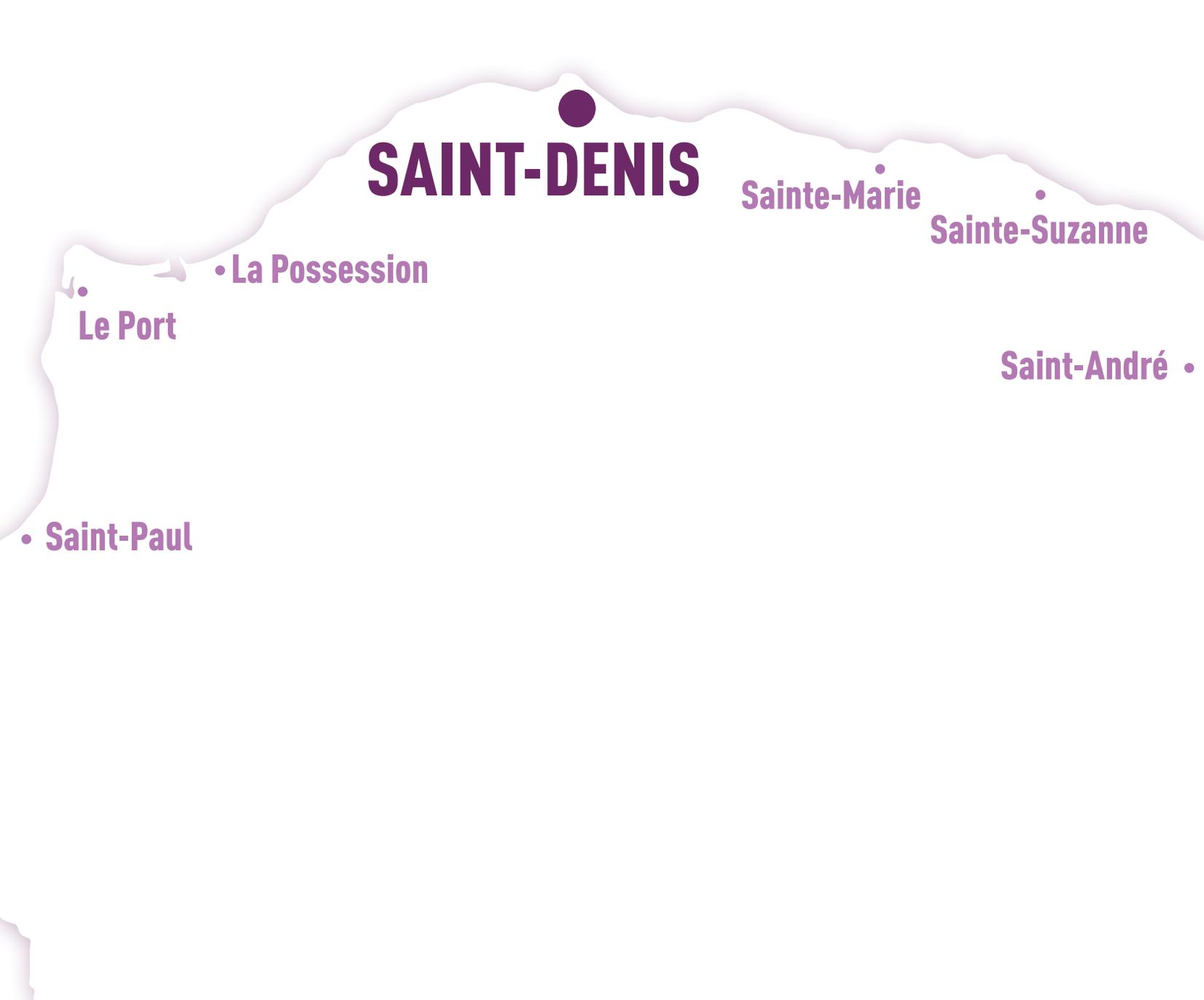
Battu par les vents et isolé, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon fait parfois figure d'oublié par rapport à d'autres collectivités ultra-marines plus connues, plus peuplées et perçues comme plus dynamiques.

Les entrepreneurs de ce territoire sont conscients de cette image, qui correspond pour une part à la réalité, et sont **résolus à porter, défendre et développer un vrai projet, cohérent et ambitieux** pour l'archipel. Leur besoin est de pouvoir disposer de plus de soutiens public, du côté du gouvernement français, d'autant que le Québec s'intéresse de plus en plus au projet.

L'enjeu est également d'attirer des investissements privés, seul vecteur de création de valeur dans un contexte où la dépense publique est de plus en plus contrainte.



1. Frédéric Motte et Roger Hélène, président du MEDEF Saint-Pierre-et-Miquelon ; 2. Rencontres des entreprises ; 3. Frédéric Motte, Roger Hélène et Annick Girardin, ministre de la Fonction publique dans les bureaux du MEDEF Saint-Pierre-et-Miquelon



A stylized map of Réunion island with a white background and a dark purple outline. The island's shape is irregular, with a prominent northern tip. Several towns are marked with small purple dots and labeled in a bold, dark purple font. The largest label, 'SAINT-DENIS', is positioned at the top center of the island. Other labels include 'Le Port' on the western coast, 'La Possession' on the northern coast, 'Sainte-Marie' and 'Sainte-Suzanne' on the eastern coast, and 'Saint-Paul' on the southern coast. 'Saint-André' is also labeled on the eastern coast, but its dot is not clearly visible.

# SAINT-DENIS

Sainte-Marie

Sainte-Suzanne

• La Possession

• Le Port

Saint-André •

• Saint-Paul

# LA RÉUNION



**SAINT-DENIS**

Sainte-Marie

Sainte-Suzanne

• La Possession

Le Port

• Saint-André

• Saint-Paul

• Saint-Benoît

• Saint-Leu

Saint-Louis

Le Tampon

• Saint-Pierre

• Saint-Joseph

# **LA RÉUNION :** **FORMIDABLES ENTREPRENEURS**

## **Population**

**835 103 habitants (2013)**

- 31,3 % de moins de 20 ans, 41 % de moins de 25 ans
- Population active : 338 900 personnes dont secteur public : 25,4 %
- Taux de chômage : 28 %

## **PIB**

- 17 Md€
- 20 198 € par habitant

## **Exportations**

- 284 M€ en 2014

## UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE, CONFRONTÉE À DES DÉFIS MAJEURS

L'économie réunionnaise se caractérise par **un taux de croissance relativement élevé**, en comparaison avec les taux de la métropole et ceux des autres territoires ultramarins. En effet, le taux annuel moyen a été de 5 % au cours des trente dernières années. La Réunion est une région moderne, qui possède un bon niveau d'infrastructures et un tissu économique dynamique et varié. Il n'en demeure pas moins de nombreux écarts par rapport à la France métropolitaine, surtout dans les domaines économiques, sociaux et éducatifs.

A partir d'une économie basée sur le secteur primaire, ayant pour pivot la filière canne, sucre, rhum, bagasse, La Réunion s'est largement diversifiée pour passer à une **économie à dominante** tertiaire (près des trois quarts de la population active y travaillent, notamment dans les services, le tourisme et le commerce). Les services représentent 84 % de la valeur ajoutée créée contre 75 % en Métropole. Les secteurs secondaire et primaire représentent respectivement 14 % et 2 %.

Après les années 2009-2010 marquées par un recul de la croissance, l'activité économique s'est redressée à partir de 2011 mais avec un taux de croissance à un niveau très inférieur à celui d'avant la crise. Malgré la faible hausse des salaires et la réduction des dépenses des administrations, la consommation finale et l'investissement, soutenus par des incitations fiscales et par la mise en œuvre de grands chantiers, ont été les principaux moteurs de la croissance.

À la différence d'autres DROM comme Mayotte ou la

Guyane, La Réunion est **dotée de bonnes infrastructures**. De grands chantiers ont été lancés : Trans-Éco-Express, Nouvelle Route du Littoral, plateformes aéroportuaires.

Par ailleurs, La Réunion mise sur ses atouts locaux, géostratégiques et sur les secteurs d'activités moteurs de son économie, pourvoyeurs d'emplois et porteurs de compétences spécifiques : agriculture, agro-alimentaire, industrie, BTP, services à la personne, énergies, TIC, tourisme.

La Réunion mise également sur la recherche et l'innovation.

Malgré son développement et ses atouts, **l'île reste structurellement dépendante de la métropole** et une part significative de sa population vit des dispositifs d'assistance sociale. Si les indicateurs sociaux et de santé ont évolué positivement ces dernières années, le taux de chômage reste important (28 %) et 343 000 Réunionnais vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette situation a pour conséquence un recours massif aux minima sociaux, qui concernent un tiers des Réunionnais. En matière de logement social, 36 % des ménages bénéficient d'une aide et 8 % sont demandeurs actifs de logement locatif social.

Ces éléments, ajoutés à la pyramide des âges et à l'évolution démographique de l'île soulignent les **défis que doit relever La Réunion** pour les années à venir, en termes de développement économique, d'éducation, d'action sociale et de réussite scolaire.

## **Croissance relativement élevée Économie à dominante tertiaire Bonnes infrastructures**

### **DES ENTREPRENEURS MOBILISÉS AUTOUR DE « FORMIDABLE RÉUNION ! »**

Face à la globalisation des échanges, à la montée de nouvelles puissances, à la redistribution des flux d'échanges et à la tendance actuelle à la diminution des transferts financiers de l'État (sauf pour le RSA, qui représente 2 Md€), le MEDEF Réunion estime que le territoire est menacé de décrochage et qu'il est impératif de changer son modèle de développement tout en consolidant les secteurs piliers de l'économie réunionnaise (agriculture, industrie, BTP, agro-alimentaire, TIC, énergies, tourisme) par des stratégies offensives et innovantes. À cette fin, deux conditions doivent être remplies :

- libérer l'entreprise pour qu'elle puisse renouer avec la croissance, en créant notamment un environnement législatif et réglementaire spécifique pour attirer les entreprises du monde entier et ce, dans un cadre constitutionnel ;
- faire confiance aux entrepreneurs : par essence, ceux-ci sont dans une logique d'anticipation du futur, à ce titre ils méritent d'être entendus.

Les acteurs économiques réunionnais ont entrepris de s'unir au sein du MEDEF Réunion et en liaison avec les autres organisations d'employeurs pour porter

ensemble une ambition pour leur territoire à court, moyen et long terme, et permettre aux entreprises de l'île de continuer à exister et se développer sur l'échiquier mondial.

### **1. UN POSTULAT VOLONTAIRE**

Le MEDEF Réunion exprime une volonté forte, à l'image de ce que l'on constate à travers les travaux et positions de leurs homologues ultramarins. La Réunion se veut une île innovante, jeune, dynamique, présentant une réelle expertise, dans des secteurs d'activité clés et d'avenir, et désireuse de s'ouvrir sur le monde.

Les entrepreneurs réunionnais apportent une position complémentaire des autres MEDEF d'outre-mer sur la question des moyens à allouer au développement économique.

Les entreprises réunionnaises affirment que tous les mécanismes d'intervention liés à l'ultra-périphéricité de l'île de La Réunion sont légitimes et qu'il convient d'être offensif pour franchir une nouvelle marche dans l'amélioration de la compétitivité du territoire et renforcer son attractivité.

Le développement des secteurs particulièrement exposés à la concurrence et l'émergence de secteurs porteurs sont indispensables. Pour investir, les entreprises devront disposer de nouvelles sources de financements privés grâce à des mesures fiscales et sociales incitatives et pérennes.

Pour gagner en performance, il est nécessaire de

redonner de l'agilité aux entreprises en stimulant leurs investissements et en promouvant la simplification de l'environnement économique, social et réglementaire.

---

## **Île innovante, jeune, dynamique**

---

### **2. UNE MÉTHODE ORIGINALE**

Le MEDEF Réunion s'est livré à un exercice collectif original sur la forme et très ambitieux sur le fond. En novembre 2015, à l'occasion d'un séminaire « Formidable Réunion ! », plus de 250 chefs d'entreprise, de toute taille et de tout secteur, ont été invités à réfléchir par groupe de 10 et à partager leur vision de La Réunion en 2040. Cette journée, introduite par Pierre Gattaz, a permis à tous d'échanger et de jeter les bases d'un projet commun de développement pour le territoire.

L'idée était donc de mobiliser les entrepreneurs de La Réunion en les réunissant et en les amenant à se concentrer à la fois sur des diagnostics et des recommandations, en apportant de nouvelles idées pour relancer une dynamique de croissance pour l'île et de compétitivité pour les entreprises.

---

## **Apporter de nouvelles idées pour relancer une dynamique de croissance pour l'île**

---

### **3. DES PROPOSITIONS ET PROJETS À L'HORIZON 2040**

Les résultats de ce travail permettent de dégager la vision et les priorités d'action pour le MEDEF Réunion à l'horizon 2040. Pour les entrepreneurs réunionnais, les priorités tiennent dans les points suivants :

#### **a. Consolidation et développement**

Il faut continuer à développer ce qui fait le succès de la Réunion. La compétitivité des entreprises réunionnaises peut être améliorée par une montée en gamme ou une différenciation des produits et de l'offre sur les marchés potentiels. Pour ce faire, des dispositifs de soutien en faveur des entreprises doivent être développés incluant des mesures d'allègements fiscaux et sociaux.

#### **b. L'internationalisation**

L'analyse du MEDEF Réunion est que l'économie de ce territoire est insuffisamment tournée vers l'extérieur, vers des échanges en dehors de ceux qu'il a avec la métropole. Les entreprises réunionnaises sont encore davantage tournées vers le marché intérieur dans une proportion très importante. Les marges de progression doivent se faire davantage en relation avec les économies voisines. C'est pourquoi la grande ambition du MEDEF est de :

#### **• Développer l'export**

Aujourd'hui, les exportations sont très concentrées à la fois en termes de destinations et en termes de secteurs d'activités concernés : 80 % des volumes exportés sont dus au sucre ; la deuxième source d'exportation vient du déménagement des fonctionnaires, suivie par le

secteur du rhum. Il est impératif de diversifier les activités exportatrices et de s'ouvrir à l'économie régionale. Les zones prioritaires sont l'Afrique de l'Est et du Sud, l'océan Indien, qui sont des zones de croissance et des sources potentielles de développement pour La Réunion.

A cette fin, l'impératif est à la fois de développer l'innovation mais aussi **de séduire et d'attirer des entreprises de taille mondiale tournées vers l'exportation, et ce à la fois par leur savoir-faire et leur réseau constitué.**

#### • Renforcer l'attractivité

Pour le MEDEF Réunion, il s'agit d'un axe essentiel. La Réunion est confrontée à son environnement régional, et notamment l'île Maurice, qui possède des avantages fiscaux et réglementaires dont l'effet est d'exercer une forte attraction et en font un territoire d'implantation pour les entreprises, souvent choisi de préférence à La Réunion. Le MEDEF propose d'agir sur les leviers fiscaux et sociaux par des mesures fortes, très innovantes, et ce dans le cadre constitutionnel.

#### • Miser sur le tourisme

Les chiffres relatifs à la fréquentation touristique sont éloquentes, surtout en comparaison des voisins de La Réunion. Ainsi, là où La Réunion accueille 400 000 touristes par an, l'île Maurice en reçoit 1,2 million, soit le triple, et Bali 4 millions. Par ailleurs, un autre frein au tourisme vient de ce que 80 % du territoire réunionnais est classé parc national, ce qui est très contraignant. Il est prioritaire de changer les aspects rigides de la réglementation administrative, sociale et fiscale pour que l'île attire des investisseurs référents de ce secteur, avec une renommée et des enseignes mondialement

reconnues. Par ailleurs, des procédures administratives trop lourdes dissuadent certains investisseurs, comme l'a révélé l'exemple récent du renoncement d'investisseurs chinois à financer un grand projet hôtelier sur l'île.

## **Marché intérieur priorisé**

### c. L'innovation

L'idée force est de permettre à La Réunion de devenir en quelque sorte « championne du monde » dans certains secteurs pré-ciblés.

Plusieurs pistes permettraient de générer des relais de croissance à travers des choix d'investissement dans l'innovation. Il en est ainsi par exemple en matière **de valorisation de la bioéconomie tropicale réunionnaise ou d'adaptation de certains savoirs et process technologiques au milieu tropical**, par exemple dans le secteur du bâtiment. Il faudrait donc encourager l'innovation pour spécialiser La Réunion, comme le fait la Guyane, dans des produits adaptés au climat, en capitalisant sur la renommée de la France en matière normative et de sécurité.

L'innovation vient aussi par le **développement du numérique** : l'ambition du MEDEF est de faire de La Réunion la Silicon Valley du numérique en y localisant le premier centre de R&D d'Afrique. La e-santé offre notamment des possibilités de développement prometteuses. De ce point de vue, **l'obtention du label French Tech** en octobre 2016 est une excellente nouvelle pour La Réunion, fruit d'un travail conjoint des acteurs

publics, privés et universitaires. À travers le programme HealthTechIsland, l'ambition est de renforcer et de faire reconnaître un leadership français de référence internationale depuis l'océan Indien. Cela permettrait également d'attirer les plus grands laboratoires de recherche. Cela signifie plus de visibilité, des créations d'emploi et des investisseurs potentiels.

---

## **Encourager l'innovation, développer le numérique**

---

### **d. La jeunesse**

Le MEDEF Réunion veut capitaliser sur la jeunesse en suscitant, très jeune, **l'esprit d'entreprise, la maîtrise de l'anglais et l'ouverture sur le monde**. Ainsi, dans la prolongation de son séminaire de 2015, le MEDEF Réunion fait de l'accompagnement des jeunes un axe d'action prioritaire, notamment à travers le rapprochement entre l'école et l'entreprise.

La semaine École-Entreprise organisée par le ministère de l'Éducation nationale et le MEDEF national, déclinée à La Réunion, a pour vocation de créer et de développer des passerelles entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise. Grâce à des actions spécifiques, elle permet d'aider les jeunes à s'ouvrir à d'autres horizons, à développer leur curiosité et à susciter l'envie d'entreprendre, à stimuler leur curiosité et à les sensibiliser à l'évolution du monde économique ainsi qu'à la transformation des métiers.

Donner la chance aux jeunes réunionnais de pouvoir bâtir

une Réunion forte et attractive passera également par :

- des cours en anglais dans toutes les matières, depuis le plus jeune âge et jusqu'aux études supérieures, pour que les jeunes deviennent parfaitement bilingues ;
- la mise en place de programmes spécifiques obligatoires sur l'entrepreneuriat et l'économie, l'immersion obligatoire des professeurs d'économie et de gestion en entreprise ;
- la création d'un centre international des formations supérieures pour faire en sorte que les plus grandes écoles et universités s'installent à La Réunion ;
- une évolution de l'université de La Réunion pour qu'elle atteigne le standard des grandes universités mondiales, et ce à la fois dans son mode de gestion et dans son couplage avec les entreprises.

Plus généralement, la formation constitue un levier stratégique sur lequel le MEDEF Réunion peut agir. L'enjeu est en effet de dispenser les bonnes formations aux jeunes pour les retenir à La Réunion et éviter l'exode des talents.

---

## **Créer et développer des passerelles Éducation-Entreprise**

---

### **e. Une plus grande liberté d'adaptation du cadre réglementaire et administratif aux spécificités réunionnaises**

Pour rendre les entreprises réunionnaises plus compétitives, attirer des investisseurs et développer le tourisme,

l'une des réponses à ces défis est l'adaptation de la réglementation fiscale et sociale par rapport aux pays voisins. Surtout, il est urgent de **mettre en place une zone franche fiscale et sociale** (taux d'IS et d'IR uniques, fixes et garantis dans le temps de 15 % au plus et exonération de charges sociales), qui permette à La Réunion d'être plus forte face à la concurrence régionale. À titre d'exemple, un salarié réunionnais coûte l'équivalent de 10 Mauriciens et 30 Malgaches.

---

## **Urgence de mettre en place une zone franche fiscale et sociale**

---

### **f. La gouvernance**

Plus que jamais, le MEDEF Réunion s'inscrit dans la volonté de travailler aux côtés de tous les acteurs, publics, privés, associatifs, pour faire parler d'une seule voix le monde économique aux niveaux local, national et européen. Comme la plupart de ses homologues, le MEDEF Réunion a fortement œuvré au cours des derniers mois pour que des messages communs et des réflexions partenariales soient engagés pour la défense mais aussi le déploiement du tissu économique réunionnais.

Ainsi, des plateformes économiques communes ont été présentées lors des visites à La Réunion de la ministre des outre-mer, du Premier ministre et du président de la République.

Le développement de son potentiel d'innovation, porteur d'une plus grande implication du territoire dans son environnement régional, gagnera à s'appuyer sur une

gouvernance pérenne et concertée, gage d'une mise en œuvre efficace des opportunités offertes notamment par la programmation communautaire pour la période 2014-2020.

---

## **Messages communs et réflexions partenariales**

---

### **CONCLUSION**

À l'aube d'enjeux électoraux majeurs, le MEDEF Réunion a exprimé de manière forte et dynamique que les chefs d'entreprise de toute taille et de tout secteur avaient décidé de prendre leur destin en main, afin de donner à La Réunion un horizon et une ambition, celle de devenir un territoire prospère et attractif. Les conditions pour y parvenir sont connues : dynamiser l'économie, être compétitif sur le marché réunionnais comme sur les marchés extérieurs, et trouver sa place sur l'échiquier mondial. Même si la réalisation de cette ambition suppose d'agir sur le cadre juridique, social, économique et fiscal, les chefs d'entreprise savent qu'ils sont en première ligne, en tant que créateurs de richesse et d'emplois, pour opérer la transformation et assurer le développement de l'économie réunionnaise.





1. Visite de l'entreprise ALBIOMA ; 2. Rencontre avec le conseil d'administration ; 3. Assemblée générale du MEDEF Réunion ; 4. Intervention de Pierre Gattaz ; 5. Pierre Gattaz avec des jeunes entrepreneurs



• Acoua

Koungou •

**MAMOUDZOU** ●

• Sada

Dembéni •

# MAYOTTE

• Acoua

Koungou •

**MAMOUDZOU** •

Dzaoudzi •

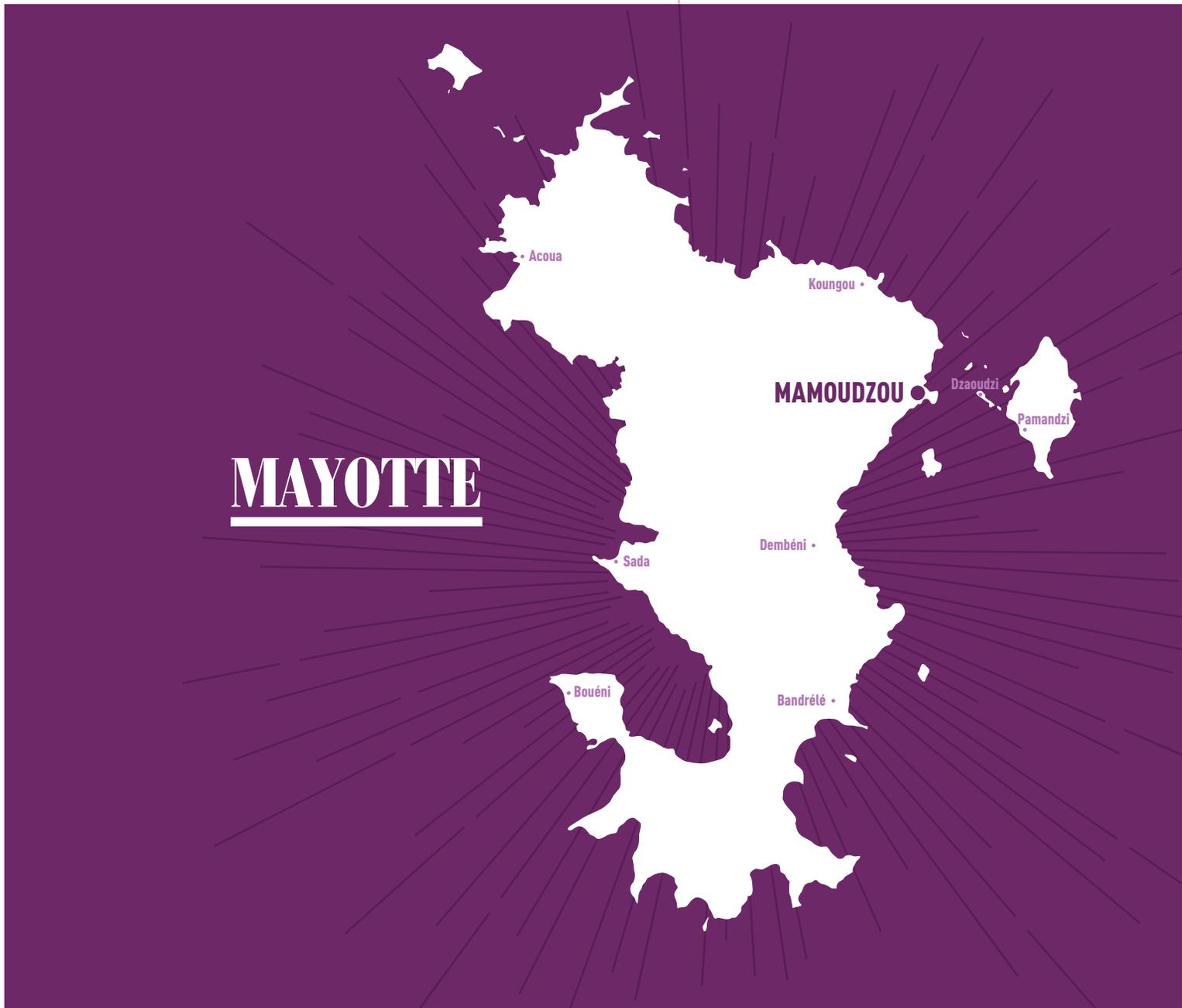
Pamandzi

Dembéni •

• Sada

• Bouéni

Bandrélé •



# MAYOTTE :

# UN DÉPARTEMENT À LA CROISÉE DES CHEMINS

## Population

**217 091 habitants (2012)**

- Taux de chômage : 36,6 % (contre 11,6 % en métropole)
- Niveau de vie médian : 384 € par mois (contre 1 599 € en métropole)
- Age médian : 17,5 ans (contre 39,3 ans en métropole)
- Indice conjoncturel de fécondité : 4,1 enfants par femme (contre 2 en métropole)
- Taux d'illettrisme des jeunes : 44 % (contre 4,1 % en métropole)

## PIB

- 7 630 € par habitant contre 31 100 € en métropole

## Exportations

- 1,2 M€ en 2013

## UNE ÎLE À PART

Département le plus pauvre de France et territoire le plus pauvre d'Europe, Mayotte est un véritable cas à part dans la France ultramarine. Petite île méconnue de l'océan Indien, elle mérite pourtant une attention spécifique du public comme des pouvoirs publics.

Ayant choisi en 1976 de rester française alors que le reste des Comores choisissait l'indépendance, l'île au lagon est officiellement devenue le 101<sup>e</sup> département français en mars 2011. Elle possède néanmoins un statut particulier par rapport aux autres DROM dans plusieurs domaines, notamment en termes de droit du travail avec un code propre, ce qui constitue une spécificité unique.

Les infrastructures publiques se caractérisent par ailleurs par un manque de routes, de production d'énergie ou d'établissements sanitaires et scolaires, encore loin d'avoir été comblé tandis que Mayotte affronte de nombreux défis liés à la pauvreté, l'illettrisme et l'immigration clandestine. L'« égalité réelle », pour laquelle se battent le MEDEF Mayotte, comme les partenaires sociaux locaux, est encore très loin d'être atteinte entre Mayotte et la métropole, comme l'attestent de nombreux indicateurs économiques. Ainsi, l'indice de développement humain place Mayotte à la 107<sup>e</sup> position pour une métropole qui se classe 20<sup>e</sup>.

Si Mayotte se caractérise par des problèmes majeurs (1<sup>er</sup> département en termes de taux d'illettrisme, de pauvreté ou encore de chômage), il faut néanmoins souligner que l'île a des avantages que ne possède aucun autre territoire français : une démographie

porteuse d'espoir, une croissance qui dépasse régulièrement les 5 % annuels et un potentiel de développement économique qui en fait un réservoir de croissance majeur.

---

### **L'« égalité réelle » est encore très loin d'être atteinte**

---

## UNE ÉCONOMIE AUJOURD'HUI FAIBLEMENT PRODUCTIVE

La structure de l'économie mahoraise est aujourd'hui principalement fondée sur le secteur tertiaire et la consommation des ménages. Les secteurs principaux de cette économie sont :

- une agriculture destinée à l'autosuffisance alimentaire ou à une revente sur les marchés locaux dans une logique de complément de revenu pour les ménages. Ce secteur a néanmoins une importance sociale essentielle puisqu'il fournit une part importante de l'alimentation de base de la population ;
- la pêche, dont le potentiel est considérable en raison d'une ZEE de 74 000 km<sup>2</sup> et qui rassemble trois types d'activité : une pêche industrielle thonière parmi les plus modernes, une pêche côtière composée de barques et d'une flottille de palangriers, et une pêche plus artisanale, rudimentaire et en grande partie vivrière composée de piroguiers. Il existe par ailleurs une production aquacole destinée principalement au marché local, mais aussi pour une part faible à l'exportation ;

- une industrie, aujourd'hui peu développée : réunissant 6,7 % des entreprises enregistrées à Mayotte et employant 5 % de l'effectif salarié global alors qu'elle crée 18 % de la valeur ajoutée de l'île, l'industrie subit des contraintes importantes, qui pèsent sur son développement et sa compétitivité : taille réduite du marché, enclavement de l'île, insuffisante qualification professionnelle des personnels, absence de filières structurées, accompagnement insuffisant des entreprises en matière de gestion financière et de ressources humaines et difficile application des normes liées au nouveau statut de Région ultrapériphérique (RUP), qui pèsent sur l'amélioration de la compétitivité ;
- un BTP en crise : la faiblesse de la commande publique et du nombre de nouveaux chantiers obère l'activité du secteur. Les professionnels font état d'une absence de visibilité sur l'évolution de leurs carnets de commande et les progrès du logement en dur au cours des dernières décennies n'empêchent pas la subsistance de logements extrêmement précaires (en tôles et matériaux de récupération) dans la plupart des communes. Il faut ainsi noter qu'en périphérie des bassins d'emploi de véritables bidonvilles se développent. Kawéni, zone industrielle de premier plan pour l'île est ainsi bordée par le plus grand bidonville d'Europe : une véritable honte pour la République ;
- un tissu commerçant très dense, constitué de trois types de structures : grandes et moyennes surfaces alimentaires, petits magasins s'approvisionnant dans les grandes surfaces ou directement chez les producteurs et revendant au détail, et enfin magasins spécialisés.

## **La structure économique est principalement basée sur le secteur tertiaire**

### **SEPT ACTIONS POUR RÉAGIR AVEC VIGUEUR**

#### **1. RELANCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE À TRAVERS LA CRÉATION D'UNE ZONE FRANCHE**

La relance de l'activité et de l'attractivité de Mayotte est aujourd'hui la plus grande des priorités. Les entreprises mahoraises déplorent en effet toutes le départ (et/ou la non-venue) de cadres et de salariés nécessaires à leur développement.

Afin de remédier à cette situation, le MEDEF Mayotte se bat depuis plusieurs mois pour la mise en place par l'État d'une zone franche totale d'activité pour une durée de 10 ans. Le coût d'une telle mesure serait, selon la FEDOM, de 60 millions d'euros (soit environ la moitié de la masse salariale du Conseil départemental de l'île...).

L'enquête conduite par le MEDEF Mayotte auprès des entreprises de toute taille de l'île révèle qu'une telle mesure aurait un impact significatif sur l'emploi. En l'état actuel des choses, 58,6 % des entreprises ne prévoient de réaliser aucune embauche au cours des prochains mois. Si une zone franche était établie, 77 % des chefs d'entreprises déclarent qu'ils réaliseraient des embauches et 18,3 % déclarent qu'elle les aiderait à préserver des emplois menacés.

---

## **La relance de l'activité et de l'attractivité est la plus grande des priorités**

---

### **2. ALLER VERS LE DROIT COMMUN TOUT EN TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE L'ÎLE**

Le code du Travail propre à Mayotte n'intègre aujourd'hui qu'environ 25 % de la législation métropolitaine. L'entrée en application du code de droit commun a néanmoins été décidée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le MEDEF Mayotte adhère à cette mesure qui va dans le sens de l'histoire mais demande à ce que soit mise en place une application réalisée avec intelligence et qui tient compte des spécificités de l'île au lagon.

Si les normes métropolitaines étaient appliquées sans adaptation à Mayotte, ce seraient des centaines d'entreprises qui fermeraient à très court terme. Pour les dispositions aux implications financières les plus importantes (telle que la mise en place des 35 heures), il faudra « diluer » les effets dans le temps. Dans la même logique, le MEDEF Mayotte demande à ce que l'entrée en vigueur des conventions collectives soit différée à 2023, face aux retours de plusieurs adhérents ayant calculé un surcoût du travail pouvant atteindre 25 à 30 %.

Enfin, alors que cette réforme semble extrêmement mal préparée, le MEDEF Mayotte demande la mise en place d'une étude d'impact par les services de l'État concernés. C'est une absolue nécessité que de recourir aux moyens étatiques pour mesurer les changements

économiques et sociaux majeurs qui seront induits par ce nouveau code à Mayotte.

---

### **Application du Code de droit commun au le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

---

### **3. RESTAURER LA SÉCURITÉ**

Sur le plan de la sécurité, la situation s'est considérablement tendue au cours des premiers mois de l'année 2016, sous l'effet d'une conjonction d'événements préoccupants : tensions communautaires, expulsions sauvages d'immigrés par des habitants locaux (« décasages »), situation économique dégradée, etc.

Face à des débordements massifs, les entreprises se sont trouvées particulièrement exposées avec des cambriolages et des agressions de salariés comme de dirigeants, qui ont renforcé la mauvaise image de l'île.

Dans le cadre de l'enquête que le MEDEF Mayotte a réalisée auprès de 231 chefs d'entreprises locaux, l'impact dévastateur de ce climat a pu être mesurer : le risque d'exode migratoire est massif avec 54,3 % des entrepreneurs envisageant de quitter l'île dont 56,2 % d'entre eux pour des questions liées à l'insécurité.

Le MEDEF Mayotte s'est, bien entendu, fait l'écho de cette situation alarmante auprès des pouvoirs publics et a engagé une collaboration avec l'Etat comme avec les collectivités dans le cadre du Plan de sécurité départemental, dont le MEDEF Mayotte est le partenaire

économique principal. Celui-ci considère qu'il ne faut néanmoins pas cesser la lutte et demande toujours le renforcement des moyens de sécurité mis en œuvre par la puissance publique, notamment par une interdiction préfectorale de port de machette en ville, par le développement de l'éclairage public et par le renforcement des effectifs policiers.

---

### **54,3 % des entrepreneurs envisagent de quitter l'île pour des questions liées à l'insécurité**

---

#### **4. RÉFORMER LA GESTION DU PORT DE LONGONI, NOTAMMENT PAR SA TRANSFORMATION EN « GRAND PORT MARITIME »**

Compte tenu de son insularité, Mayotte est extrêmement dépendant des liaisons maritimes pour ses échanges avec l'extérieur. Le port de Longoni, véritable « poumon économique » de l'île, revêt donc une importance vitale. Or, sa situation est aujourd'hui au bord de la catastrophe. Si sa gestion a été donnée par l'État au Conseil départemental de Mayotte, ce dernier a chargé une entreprise privée de son exploitation à travers une Délégation de service public (DSP), un cas unique en France. Entraînée d'irrégularités, comme l'a démontré un rapport de la Chambre régionale des comptes, cette DSP est depuis source de conflits multiples.

Depuis la mise en place de cette délégation en 2013, les tensions entre l'entreprise exploitante et les divers acteurs économiques de l'île (petites et grandes entre-

prises clientes, manutentionnaires, transitaires, etc.) se sont multipliées. Au lieu de se développer au rythme convenu, le port vit au rythme des blocages, grèves et scandales qui se succèdent. Dans le même temps, les acteurs dénoncent dans une rare unanimité une gestion inefficace, l'exploitant augmentant notamment de façon disproportionnée les tarifs du port et les loyers des locataires, poussant de nombreuses entreprises au bord de l'asphyxie.

Le MEDEF Mayotte demande donc aujourd'hui la reprise en main par l'État de la gestion de ce port, critiquée de toutes parts. Il est temps pour le port de Longoni de se rapprocher du droit commun et d'acquérir le statut de « Grand port maritime », instauré par le gouvernement Fillon en 2008, afin de ramener une gestion saine aujourd'hui disparue.

---

### **Extrêmement dépendante des liaisons maritimes**

---

#### **5. RELANCER LA CONSTRUCTION PUBLIQUE POUR UN TERRITOIRE MIEUX AMÉNAGÉ ET POUR PLUS DE LOGEMENTS**

Avec une pénurie de logements sociaux estimée à 80.000 unités (pour se mettre en règle avec le minimum que demandent les dernières lois en matière d'urbanisme et de logement), la question de la construction est aujourd'hui majeure à Mayotte. Le MEDEF Mayotte demande donc que les pouvoirs publics mettent enfin

en place une politique de construction de logements depuis longtemps promise mais toujours pas réalisée.

Le transport terrestre est lui aussi handicapé par un réseau routier extrêmement saturé à Mamoudzou et dans les communes alentour, sans compter l'absence de transports en commun organisés (hormis pour les transports scolaires) et la médiocre qualité des chaussées et voiries. Pour répondre à ce phénomène, il conviendrait là aussi de réaliser les infrastructures promises par les pouvoirs publics depuis plusieurs années (voire pour certaines plus d'une décennie). Parmi ces projets, les premiers à devoir être mis en œuvre seraient sans aucun doute la route de contournement de Mamoudzou et le pont entre Petite-Terre et Grande-Terre.

Cette politique ambitieuse aurait pour double effet de relancer l'activité du bâtiment et d'injecter des liquidités dans une économie qui en a grandement besoin.

---

## **Demande de construction de logements et de transports**

---

### **6. RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MAHORAIS**

Les adhérents du MEDEF Mayotte déplorent depuis de nombreuses années le manque de cadres et d'ingénieurs de haut niveau à Mayotte. Si l'État a enfin mis en place une réelle politique éducative pour l'enseignement maternel, primaire et secondaire, l'enseignement supérieur pâtit aujourd'hui d'un manque criant d'investissement.

Le MEDEF Mayotte demande donc que soit renforcé le Centre Universitaire de Mayotte (CUM) pour en faire un réel pôle d'excellence. Il faut aujourd'hui former plus d'élèves, notamment dans les fonctions les plus qualifiées. Est-il normal qu'aucune formation supérieure à Bac +3 n'y soit aujourd'hui délivrée ? Le MEDEF Mayotte demande donc avec force que des moyens soient alloués et que le CUM développe les parcours proposés jusqu'à Bac +5.

Les entrepreneurs s'associent par ailleurs au combat des étudiants pour le rapprochement vers le droit commun du régime des bourses versées, notamment à travers la création d'un CROUS. La gestion du versement des aides d'État aux étudiants montre aujourd'hui des carences graves et qui doivent être réglées au plus vite.

---

## **Manque de cadres et d'ingénieurs de haut niveau**

---

### **7. DÉVELOPPER LE TOURISME**

Malgré les atouts dont dispose Mayotte, parmi lesquels sa culture et sa nature riche et diversifiée (notamment ses 1100 km<sup>2</sup> de lagon), le tourisme de l'île se limite principalement au tourisme d'affaires. L'intensification du tourisme représente donc un atout potentiel énorme pour le développement économique de l'île, avec à la clé une véritable création de valeur ajoutée et d'emplois. Aujourd'hui fragilisées par la pression démographique et le développement des activités humaines, les ressources environnementales de Mayotte doivent être préservées

dans le cadre d'une réelle politique d'action publique, qui semble aujourd'hui tout juste entamée.

Le dernier bilan effectué par les professionnels locaux concernant la saison estivale 2015 donne à ce propos des indications encourageantes en termes de fréquentation et confirme ce potentiel de développement pour Mayotte.

---

### **Le tourisme de l'île est principalement limité au tourisme d'affaires**

---

## **CONCLUSION**

Malgré les nombreuses difficultés traversées par Mayotte au fil de son Histoire, ce territoire représente un véritable réservoir de développement et de croissance pour la France. À travers une plus grande implication des pouvoirs publics et une meilleure compréhension des spécificités du territoire mahorais par les acteurs économiques, une nouvelle page de l'Histoire de Mayotte est aujourd'hui à notre portée.

Faire de ce territoire aujourd'hui oublié de la République une île dynamique et attractive constitue aujourd'hui plus qu'une mission : une obligation. Le combat du MEDEF Mayotte pour que l'île se développe et se mette en marche vers l'égalité réelle avec la métropole est aujourd'hui possible. Il faut entendre les entrepreneurs de l'île, qui croient au développement de Mayotte, et que l'État prenne enfin ses responsabilités. Telle est la seule manière de sortir de la situation d'inégalité actuelle, qui n'est pas à l'honneur de notre République.





1. Visite de Imprimah ; 2. Visite de l'entreprise IBS ; 3. Visite de l'entreprise Mayco ; 4. Thibault Lanxade et Thierry Galarme, président du MEDEF Mayotte



Poindimié

Houailou •

Bourail

Canala •

La Foa

Thio •

Païta •

Dumbéa

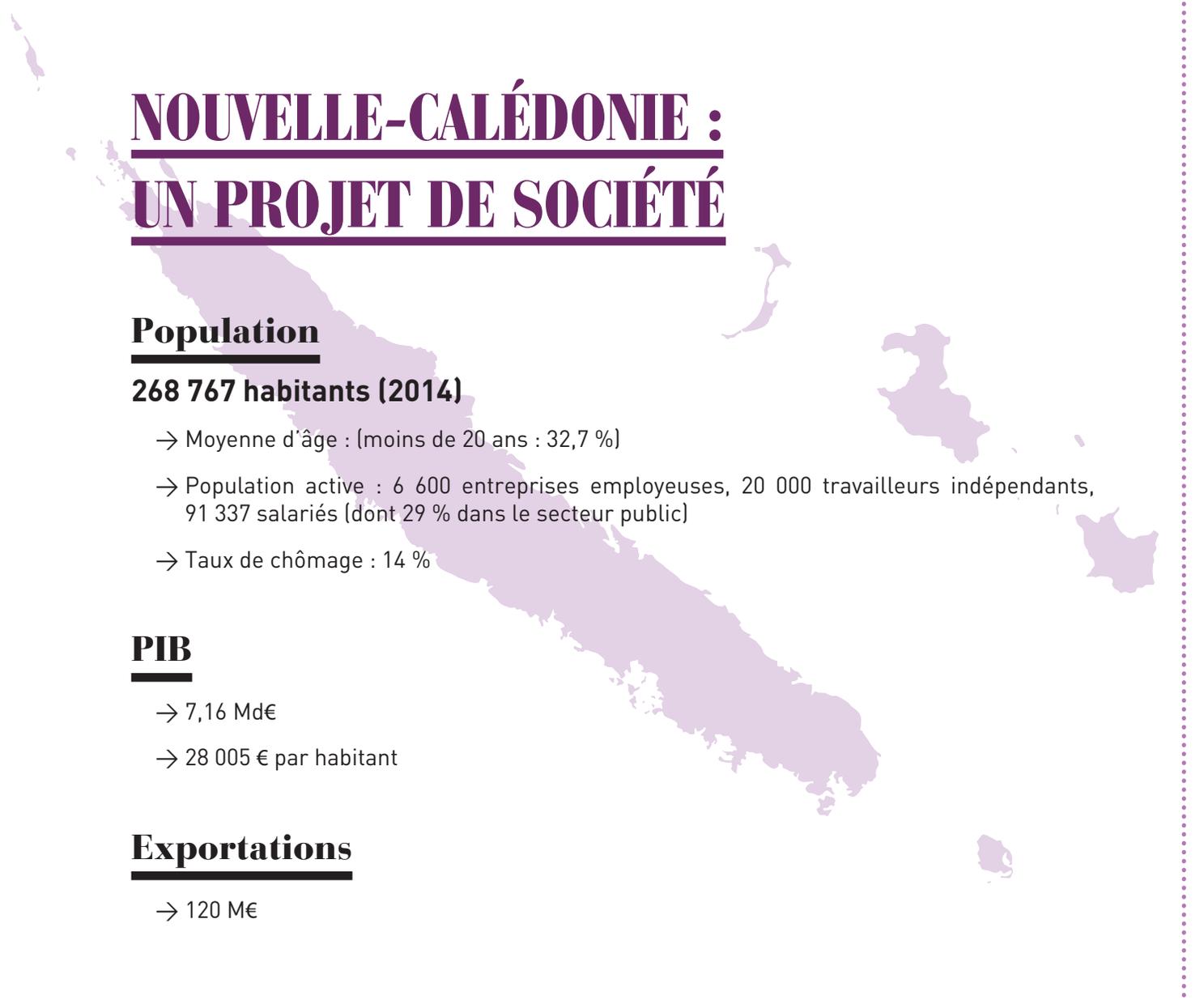
• **NOUMÉA**

# NOUVELLE-CALÉDONIE



# **NOUVELLE-CALÉDONIE :**

# **UN PROJET DE SOCIÉTÉ**



## **Population**

**268 767 habitants (2014)**

- Moyenne d'âge : (moins de 20 ans : 32,7 %)
- Population active : 6 600 entreprises employeuses, 20 000 travailleurs indépendants, 91 337 salariés (dont 29 % dans le secteur public)
- Taux de chômage : 14 %

## **PIB**

- 7,16 Md€
- 28 005 € par habitant

## **Exportations**

- 120 M€

## UNE SITUATION ÉCONOMIQUE INCERTAINE

La situation économique en Nouvelle-Calédonie est marquée par l'incertitude. Celle-ci est durement affectée par la baisse du cours des matières premières, elle-même liée au ralentissement de la croissance chinoise. Alors que les entreprises semblaient avoir connu le pire en 2015, les volumes d'activité et la trésorerie des entreprises calédoniennes sont en forte baisse depuis le début 2016. Des liquidations d'entreprises et des plans de sauvegarde de l'emploi sont en cours et vont malheureusement se poursuivre. Par conséquent, les prévisions d'investissement se trouvent à leur plus bas niveau depuis 2011, ce qui impacte évidemment les perspectives d'embauche.

Par ailleurs, le contexte institutionnel et politique, avec la perspective du vote en 2018 sur l'avenir du territoire tend à amplifier cette situation, par l'effet dissuasif qu'elle exerce sur les investissements, qui diminuent.

Le fait que l'État injecte plus d'un milliard d'euros dans l'économie du territoire, notamment via les salaires des fonctionnaires détachés et le financement de l'enseignement secondaire, qui représentent un tiers du total, contribue encore à amortir les chocs, mais pour combien de temps ?

---

**Les volumes d'activité et de trésorerie des entreprises sont en forte baisse depuis le début 2016**

---

## UN PROJET DE SOCIÉTÉ POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

La Nouvelle-Calédonie est une « collectivité d'outre-mer à statut particulier ». Elle bénéficie d'une très large autonomie « législative » (dans tous les domaines en lien avec l'entreprise) et politique. C'est une collectivité en construction permanente, forte de 270 000 habitants, pour laquelle il est indispensable de construire des règles spécifiques en lien avec sa taille comme avec son positionnement géographique.

Le MEDEF Nouvelle-Calédonie n'a donc **pas attendu la dégradation de la conjoncture pour élaborer une stratégie pour l'avenir**. Ses adhérents sont animés par la conviction que la Nouvelle-Calédonie dispose de points forts et qu'elle doit se doter de perspectives économiques et sociales qui tirent l'ensemble de ses habitants vers le haut. L'enjeu est d'évoluer, de se mobiliser, d'être fier des cultures du territoire et de ses atouts tout en relevant les défis d'une économie mondialisée.

Afin de définir « un cap et un seul », le MEDEF Nouvelle-Calédonie a publié en 2014 un livret mémorandum<sup>1</sup> en forme d'état des lieux, d'axes de travail et de propositions. Il s'attache à définir ce qu'il appelle « un projet de société », rassemblé dans un document remis au gouvernement territorial de Nouvelle-Calédonie.

Ce document aborde tous les sujets qui touchent à la vie économique et sociale. En voici les principales propositions.

1. « 14 Réponses économiques et sociales », 2014

## 1. EN MATIÈRE SOCIALE

Le MEDEF Nouvelle-Calédonie s'est donné comme objectif d'améliorer le dialogue social et d'engager des réformes structurelles propres à améliorer la productivité des entreprises.

Pour cela, il préconise de :

- **faire évoluer de dialogue social vers une relation partenariale** au sein des entreprises, au niveau des branches et au plan interprofessionnel. Pour y parvenir, il s'agit de développer la formation et la professionnalisation des acteurs sociaux et de financer le dialogue social, mais aussi de réformer en profondeur les institutions représentatives du personnel pour aboutir à un système simplifié et plus performant ;
- **créer un statut de l'actif** pour réduire le travail non déclaré et les formes de travail qui ne participent pas au financement des régimes sociaux. L'objectif est de réduire les distorsions tarifaires entre l'entrepreneuriat individuel et le salariat, ce qui suppose un alignement des charges sociales et des mesures favorisant les groupements d'employeurs et le partage salarial, une simplification du code du Travail et un principe de contribution de tous les créateurs de richesse ;
- **favoriser l'accession à la propriété et le logement social** par une politique fiscale incitative et une politique publique de grands projets.

---

**Améliorer le dialogue social**

---

## 2. EN MATIÈRE DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FISCALE

Le MEDEF Nouvelle-Calédonie souhaite un environnement qui incite au développement économique, à l'équité fiscale et à la compétitivité du territoire par rapport à son environnement régional.

Les entrepreneurs prônent **une fiscalité efficace, stable et équitable** :

- concernant la fiscalité indirecte, **l'instauration d'une TVA à plusieurs taux** (appelée taxe générale sur la consommation - TGC) en contrepartie de la suppression de l'ensemble des taxes à l'entrée, la taxe de solidarité sur les services (TSS) et la patente. Pour les entreprises, il s'agit d'un sujet central ;
- s'agissant de la fiscalité directe : Le MEDEF Nouvelle-Calédonie estime qu'avec la dernière réforme de fin 2014, le maximum de ce que peuvent supporter les entreprises a été atteint et qu'il faut maintenant mettre en place des incitations à soutenir l'économie en favorisant l'innovation et le développement de nouvelles filières ; il faut également supprimer la Taxe sur les permis de construire (TCA).

À l'égard des politiques publiques, **les entrepreneurs préconisent une baisse des dépenses** au moyen d'économies pour sortir de la spirale de croissance des dépenses et des prélèvements obligatoires (nombre de fonctionnaires par habitant dans la moyenne de l'OCDE, passage de 35 à 39 heures pour les fonctionnaires d'État, développement des délégations de service public au privé, etc.).

Pour cela, le MEDEF propose une série de mesures : simplifier le millefeuille administratif (État, Nouvelle-

Calédonie, provinces communes...), gains de productivité à chaque échelon administratif, fixation d'un nombre de fonctionnaires par habitant correspondant à la norme OCDE, recours aux délégations de service public, passage d'une économie administrée à une économie libérale et régulée.

Les entreprises en appellent à une administration qui soit au service de la population et des entreprises, **qui accompagne les acteurs économiques au bénéfice de la compétitivité** du territoire, notamment par la simplification des procédures (guichet unique, numérisation).

---

## **Souhait d'un environnement qui incite au développement économique**

---

### **3. AFIN DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SECTORIEL ET SORTIR DU « TOUT NICKEL »**

Le MEDEF Nouvelle-Calédonie propose de renforcer les missions de l'ADECAL afin qu'elle œuvre comme une véritable « agence pour la compétitivité et l'innovation calédonienne ».

Le rôle de l'agence serait :

- l'accompagnement à **l'innovation et à la création de filières nouvelles**, autour de la biodiversité, du développement durable, du tourisme (profiter de l'essor des croisières, faciliter les visas des chinois, etc.) et du numérique ;

- le développement de l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie et, pour cela, par exemple, informer les filiales de grands groupes du vivier de sous-traitants possibles sur le territoire ;
- la création des filières et des interprofessions dans les secteurs existants ;
- **le soutien des secteurs stratégiques** : agriculture/élevage, énergies renouvelables, tourisme, numérique.

Les moyens d'atteindre ces objectifs supposent une véritable concertation entre les acteurs privés et publics, un régime fiscal incitatif pour les investisseurs étrangers pourvoyeurs d'emplois et un fonds calédonien pour le développement local. De même, il est nécessaire de favoriser l'applicabilité à la Nouvelle-Calédonie des dispositifs métropolitains d'accompagnement à l'innovation.

Enfin, la Nouvelle Calédonie a besoin :

- d'un **développement économique local inscrit dans un ensemble régional** pour mieux travailler avec la région Pacifique, permettant de développer l'agriculture et le tourisme sur la côte Est, de tendre vers l'autosuffisance alimentaire et de développer des filières exportatrices (création d'un ministère du commerce extérieur, établissement d'un label calédonien).

---

## **Accompagnement, Développer, Créer, Soutenir**

---

## 4. EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE FORMATION

Le MEDEF Nouvelle-Calédonie considère que la tâche est immense.

Il propose de :

- rapprocher les formations des besoins des entreprises ;
- valoriser les métiers manuels et techniques et développer des méthodes pédagogiques adaptées aux populations locales ;
- mettre en place des formations aussi bien pour les salariés que pour les demandeurs d'emploi dans un objectif de développement des compétences qui n'oppose pas les sources de financement entre l'entreprise et la collectivité.

---

### **Rapprocher, valoriser, mettre en place**

---

## 5. UNE GOUVERNANCE RÉNOVÉE

Enfin, le MEDEF Nouvelle-Calédonie en appelle à une gouvernance différente, pour une plus grande efficacité des politiques et des services publics. Les entrepreneurs souhaitent davantage de concertation entre les acteurs. Ils souhaitent également être associés aux discussions sur l'avenir institutionnel du territoire, notamment pour ce qui touche à la répartition des compétences.

Le MEDEF Nouvelle-Calédonie souligne en particulier combien le millefeuille administratif existant freine la

performance globale de la Nouvelle-Calédonie, avec plusieurs instances ayant chacune ses compétences propres :

- gouvernement et Congrès ;
- 3 provinces chacune avec un exécutif et une assemblée délibérante (à titre d'exemple : 3 codes de l'environnement, 3 politiques touristiques, 3 politiques de placement/emploi...)
- 33 communes ;
- le sénat coutumier.

Le tout pour un territoire dont la population est équivalente à celle d'une ville comme Nantes.

Cette nouvelle gouvernance doit viser deux objectifs : **la simplification administrative**, pour libérer les potentiels économiques et **l'efficience** pour soulager les finances publiques (et les contributeurs que sont les entreprises), tout en ayant un service public de qualité.

---

### **Simplification administrative**

---

## LA QUESTION CENTRALE DE LA RÉFORME FISCALE

L'adoption de la réforme fiscale mobilise toute l'énergie du MEDEF Nouvelle-Calédonie. Deux textes ont été adoptés début septembre 2016 par le Congrès de Nouvelle-Calédonie : il s'agit des projets de loi du

pays relatifs à la TGC et à la « Concurrence, compétitivité et prix ».

La TGC remplacera sept droits et taxes et comportera quatre taux (réduit, normal, supérieur, spécifique).

En matière de compétitivité, le projet de loi du pays qui accompagne la réforme de la TGC prévoit un **dispositif d'encadrement des prix** à fixer par délibération du Congrès.

Enfin, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, date de mise en place définitive de la TGC, et pour 18 mois, les taux ou coefficients de marge seront plafonnés, sauf dans le cas où des accords de compétitivité dans toutes les filières seront conclus d'ici à avril 2017.

Dans son objectif de faire baisser les prix, le gouvernement souhaite signer des accords de compétitivité avec les acteurs des quatre filières représentant les principaux postes de dépense des ménages : logement, alimentation, produits de grande consommation, automobile.

Le MEDEF Nouvelle-Calédonie se réjouit de l'adoption d'une réforme qu'il avait appelée de ses vœux s'agissant de la mise en place de la TGC, mais demeure résolument opposé à la perspective de voir les marges des entreprises fixées et réduites par les pouvoirs publics. Une telle décision est non seulement contraire à la liberté du commerce mais aussi extrêmement dangereuse pour l'activité économique et l'emploi.

---

## Mise en place de la TGC

---

## CONCLUSION

A l'aube d'un rendez-vous électoral crucial pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, le MEDEF est mobilisé autour d'un projet ambitieux et cohérent, au service de l'ensemble des Calédoniens. Les entrepreneurs sont convaincus que le projet qu'ils portent est le meilleur pour leur territoire, à condition qu'il repose sur un environnement fiscal modernisé et stable et un dialogue apaisé avec toutes les parties prenantes.





**1.** Thibault Lanxade, Eric Durand co-président du MEDEF Nouvelle-Calédonie ; **2.** Intervention de Thibault Lanxade ; **3.** Visite de Biscochoc ; **4.** Thibault Lanxade, Philippe Germain, président du gouvernement Nouvelle-Calédonie, Thierry Lataste, Haut-commissaire Nouvelle-Calédonie, Olivier Kressmann, président du MEDEF Polynésie, Daniel Ochida, co-président du MEDEF Nouvelle-Calédonie





Mahina

Papenoo

● **PAPEETE**

• Faaa

Mahaena •

• Punaauia

• Paea

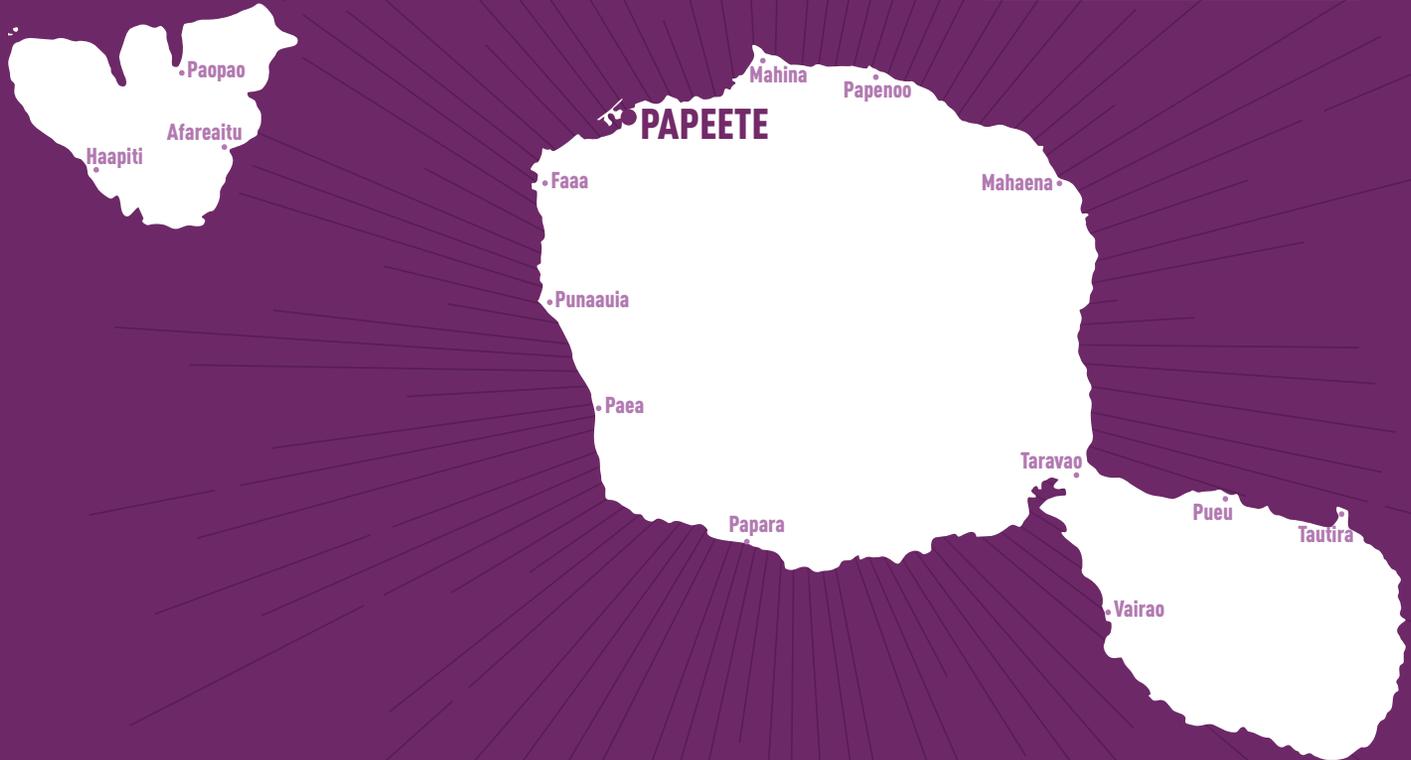
Taravao

Papara

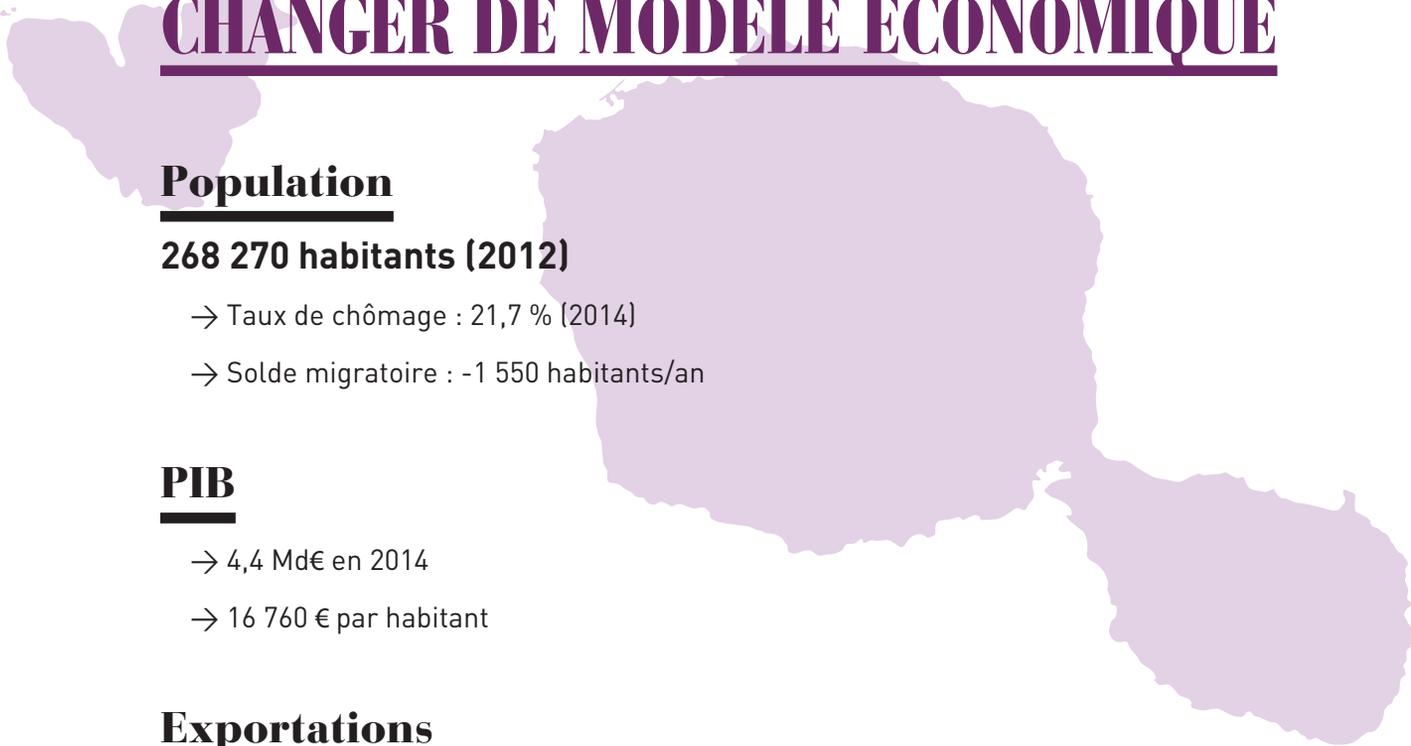
Pueu

• Vairao

# POLYNÉSIE



# **POLYNÉSIE :** **CHANGER DE MODÈLE ÉCONOMIQUE**



## **Population**

**268 270 habitants (2012)**

- Taux de chômage : 21,7 % (2014)
- Solde migratoire : -1 550 habitants/an

## **PIB**

- 4,4 Md€ en 2014
- 16 760 € par habitant

## **Exportations**

- 11,8 M€ en 2015

## DES ACTEURS ÉCONOMIQUES MOBILISÉS FACE À UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE MOROSE

La situation sur l'ensemble du territoire polynésien révèle les **difficultés des entreprises** du fait d'une crise qui persiste. Plus particulièrement, des secteurs traditionnellement porteurs comme le BTP ou le tourisme ont vu leur position se dégrader en dépit d'une légère embellie constatée au cours des 18 derniers mois, qui redonne un certain regain d'optimisme. Les exportations de produits perliers sont en retrait, mais compensées par les bons résultats des autres produits locaux exportés. Il est à noter la part grandissante des investissements chinois dans plusieurs pans de l'économie polynésienne, même s'ils se sont retirés du grand projet Mahana Beach.

Malgré une tendance à la hausse des effectifs salariés depuis plusieurs mois, la situation de l'emploi est caractérisée par un **taux de chômage structurellement élevé**, supérieur à 20 % au cours des dernières années. Par ailleurs, en 10 ans, le nombre d'employés a baissé de près de 13 %, principalement du fait de la suppression d'emplois dans l'administration publique et la défense.

Cette situation ne permet pas de donner une impulsion suffisante à la consommation des ménages. Elle pose également un défi important en matière de **financement de la protection sociale**. Mise en place en 1995, la Protection sociale généralisée (PSG) en Polynésie française assurait un accès pour tous aux soins et l'ouverture de minima sociaux avec également un volet retraite. 21 ans plus tard, cette PSG a du mal à financer les retraites en raison d'un déséquilibre

entre le nombre de cotisants en activité et l'enveloppe des pensions à payer. Une nouvelle version devait voir le jour en 2015, mais le chantier est complexe. Les cotisations salariales sont en chute libre depuis 2007 alors que l'équilibre du système dépend d'elles. Plus que jamais, c'est le rythme d'activité du secteur privé qui conditionne la nécessaire augmentation du nombre de cotisants.

Le **contexte politique polynésien**, marqué par la crise et l'instabilité depuis 2004, n'a pas contribué à améliorer la situation économique ; au contraire, il a non seulement entraîné des faillites dans certains secteurs (BTP) pour non-paiement mais aussi empêché que les réformes nécessaires soient conduites au sein de cette collectivité d'outre-mer. Plus généralement, le territoire manque de vision à long terme pour son développement économique au moment où le modèle économique social sur lequel il a vécu est clairement à bout de souffle.

Ces constats sont largement partagés par la communauté entrepreneuriale, qui agit pour qu'une **prise de conscience commune des acteurs privés et publics** permette d'engager enfin les réformes nécessaires à la Polynésie. Les dernières Assises organisées en mars 2016 par le MEDEF Polynésie sur le thème de « L'entreprise innovante, moteur du développement économique » ont été l'occasion d'exprimer cette dynamique et cette ambition à laquelle les représentants du gouvernement Polynésien et de l'État présents ont apporté leur soutien.

De fait, le changement est à l'œuvre en Polynésie, comme l'attestent le développement de l'innovation dans les entreprises industrielles et de services ainsi que les réformes en cours en matière de protection

sociale. **La mutation engagée marque la fin d'un modèle économique**, celui des « années nucléaires », qui ne correspond plus au contexte de décroissance que connaît la Polynésie française depuis plusieurs années.

L'ambition des chefs d'entreprise polynésiens est à la fois de proposer et de soutenir les réformes socio-économiques nécessaires au pays mais également de promouvoir des changements de modèle au sein même des entreprises.

## **Prise de conscience commune des acteurs privés et publics**

### **SIX AXES D' ACTIONS IDENTIFIÉS**

Les propositions du MEDEF Polynésie tiennent compte de deux facteurs principaux :

- la spécificité de la Polynésie française :
  - petite économie insulaire marquée par des handicaps structurels de compétitivité liés à la part importante du secteur public et des ressources publiques,
  - étroitesse du territoire qui limite les ressources productives (pression foncière et main d'œuvre qualifiée limitée),
  - marché étroit du fait d'un nombre de consommateurs réduit,

→ faible tissu industriel qui limite les économies d'échelle et offre peu de possibilités de synergie

→ cherté des approvisionnements qui réduit la compétitivité des entreprises notamment à l'export,

→ isolement et éloignement qui accroissent les coûts de transport et de transactions ;

- la difficulté du financement des entreprises polynésiennes.

Face à ces handicaps, à ces déficits de compétitivité et à ces besoins de renforcement de la structure financière des entreprises, les entrepreneurs appellent à la mise en œuvre d'une politique publique incitative à plusieurs niveaux.

### **1. ACTIONS EN MATIÈRE DE FISCALITÉ**

**En matière de défiscalisation**, le dispositif national actuel (LODEOM), qui arrivait à échéance en 2017, a été prolongé pour la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2025 par la loi de finances pour 2016. Une réflexion est engagée depuis 2013 sur l'évolution du dispositif, à laquelle les entrepreneurs polynésiens sont extrêmement attentifs, parce que l'économie du territoire a besoin d'un mécanisme spécifique qui permette de financer des investissements dans des secteurs prioritaires, notamment pour doter la Polynésie d'équipements structurants et productifs, indispensables à son développement. N.B. : la Polynésie dispose également d'un régime local de défiscalisation, cumulable avec la défiscalisation nationale.

En outre, dans un contexte où le nombre d'agrément de la DGFIP est en baisse, occasionnant moins d'investissements et donc moins d'emplois induits, les entrepreneurs polynésiens déplorent une instabilité des critères d'éligibilité dans le traitement par le ministère des Finances des dossiers de défiscalisation alors que ceux-ci sont pourtant connus de tous et ont été établis dans la durée. C'est pourquoi le MEDEF exige une **instruction objective et rapide des dossiers de défiscalisation**.

Un autre sujet auquel le MEDEF souhaite sensibiliser le gouvernement de la Polynésie française concerne la **fiscalité aberrante qui frappe le secteur bancaire** sur ce territoire (imposition des bénéficiaires supérieure de 18 points à ce qui se pratique en métropole, taxe sur le produit net bancaire qui n'existe pas en métropole), qui pèse sur le crédit et donc entrave le développement des entreprises.

Enfin, les entrepreneurs réclament **un cadre légal de zone franche** en Polynésie sur des zones de développement économiques prioritaires. Ce cadre devrait s'inscrire dans une discussion État/pays, permettant aux entreprises privées de prendre le relais afin de favoriser le développement économique de ces zones.

---

### **Instruction objective et rapide des dossiers de défiscalisation**

---

## **2. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURS**

Afin de répondre au **besoin de trésorerie des entreprises**, le MEDEF souhaite la mise en œuvre de la convention BPI France/pays donnant accès à des prêts de développement.

Par ailleurs, étant donné la part importante du secteur public et des marchés publics notamment pour le secteur du BTP, les entreprises ont besoin à la fois d'une meilleure maîtrise des **délais de paiement des collectivités publiques** et une clarification des règles applicables selon les différents échelons de collectivités. Ils souhaitent que l'intervention de BPI France soit favorisée avec des outils de financement du type « loi Dailly ».

Un autre domaine dans lequel les entreprises ont besoin d'accompagnement spécifique concerne le **financement de la R&D**, dont l'absence explique notamment la faiblesse de l'innovation dans les entreprises polynésiennes. Le MEDEF propose donc d'intégrer un volet Recherche & développement entreprises dans le contrat de projet 2015-2019. Il souhaite que l'accès aux outils de financement de la R&D soit facilité, par exemple par le biais d'avances à taux 0 % remboursables en cas de succès.

**L'aide à la création d'entreprise** est cruciale. C'est en effet par les entreprises que se créeront les conditions du renouveau économique de la Polynésie. Il s'agit d'une priorité que le MEDEF souhaite voir matérialisée notamment par :

- un soutien à l'action que la Société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP)

conduit aux côtés des banques et des pouvoirs publics ;

- une politique favorisant l'émergence de sociétés à capitaux risque par incitation fiscale.

Un autre levier consisterait à faciliter **l'accès des entreprises aux fonds européens** avec le soutien du ministère des outre-mer.

---

## **L'aide à la création d'entreprise est cruciale**

---

### **3. ACTIONS POUR L'INSERTION DES JEUNES EN DIFFICULTÉ**

Afin de soutenir la création d'entreprise, le MEDEF souhaite également explorer des voies nouvelles, de nature à susciter l'adhésion des populations polynésiennes. Ces initiatives pourraient par exemple s'appuyer sur le Régiment du service militaire adapté (RSMA), dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle destiné aux jeunes ultramarins les plus éloignés de l'emploi, pour agir dans deux directions :

- **installer l'action des « Déterminés »** – fruit d'un partenariat entre le MEDEF et l'association Agir pour réussir – en Polynésie, en initiant un tutorat au profit de jeunes volontaires du régiment disposant d'une fibre entrepreneuriale afin de la développer et leur permettre de créer leur propre entreprise ;
- étudier les possibilités de **soutenir des formations externalisées en métropole** organisées par le RSMA.

---

## **Explorer des voies nouvelles**

---

### **4. ACTIONS POUR LES SAVOIR-FAIRE POLYNÉSIENS**

Le MEDEF Polynésie souhaite voir se développer de nouveaux secteurs économiques polynésiens innovants.

Pour cela, le renforcement de l'infrastructure entrepreneuriale paraît nécessaire avec la mise en place de pépinières d'entreprises, de réseaux d'accompagnement, etc. Des projets dans cette direction n'ont pu se réaliser en raison de l'instabilité politique.

Le MEDEF national s'est proposé de faire bénéficier le pays de son expertise dans le domaine du numérique et du développement des start-up, mais également à se faire le relais ou à appuyer toutes démarches auprès des décideurs nationaux.

Par ailleurs, le MEDEF est extrêmement attentif à l'installation du second câble sous-marin international – l'actuel vient d'Honolulu mais ne permet pas d'avoir une sécurisation suffisante pour le territoire – et du câble intérieur Tuamotu-Marquises, qui permettront le désenclavement numérique du territoire.

---

## **Développer de nouveaux secteurs économiques**

---

## 5. ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Le développement durable s'impose naturellement comme la voie permettant de préserver les ressources et le fragile environnement des îles et de développer l'emploi, comme l'illustre par exemple le projet de ferme aquacole de Hao.

Dans le cadre du Fonds exceptionnel d'investissement (FEI) mis en place en 2009 à l'échelle nationale, la Polynésie française a financé plusieurs opérations dans les domaines des énergies renouvelables, de la pêche et de l'aquaculture.

Le MEDEF polynésien souhaite resserrer les liens avec le MEDEF national sur cet objectif de développement durable en installant un référent sur le territoire et en développant les relations entre acteurs du développement durable en Polynésie et le MEDEF national.

---

### **Le développement durable s'impose naturellement**

---

## 6. ACTIONS AU PLAN INTERNATIONAL

Le MEDEF Polynésie est convaincu de l'importance stratégique d'une **meilleure insertion économique dans la zone Asie-Pacifique**, même si ce territoire est particulièrement éloigné de ses grands voisins. Continent le plus proche, l'Australie est distante de 6 000 km, l'Amérique du Nord est à 6 500 km, l'Asie à près de 10 000 km et l'Europe à 18 000 km.

Les entrepreneurs souhaitent :

- l'extension de conventions fiscales de non double imposition passées par la République française pour faciliter la prise de marchés dans des pays de la zone Asie-Pacifique par des entreprises ultramarines ;
- l'élargissement des missions spécifiques de la COFACE dédiées aux territoires ultramarins pour commercer avec leurs pays voisins ;
- l'association du MEDEF Polynésie aux délégations organisées par MEDEF International dans cette région géographique.

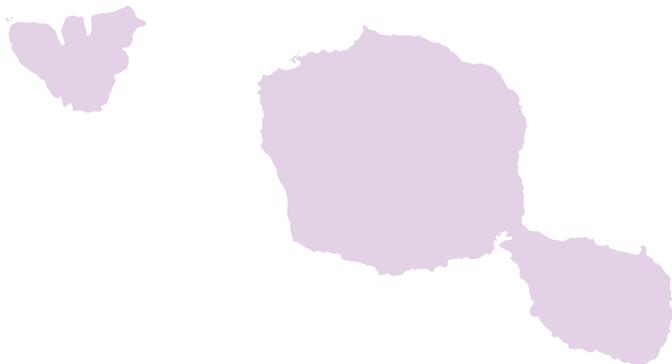
---

### **L'importance stratégique d'une meilleure insertion économique**

---

## CONCLUSION

À tous points de vue, la Polynésie est à la croisée des chemins. Elle doit engager et réussir une mutation politique, économique et sociale qui conditionne sa croissance économique, son modèle social et l'insertion du territoire dans son environnement régional. Ces questions figurent notamment au menu des futurs accords de Papeete, décidés lors de la visite du président de la République en février 2016, qui porteront sur un certain nombre de chapitres : question nucléaire, désenclavement numérique, développement et aménagement urbain, etc. En complément de ces chantiers, les entrepreneurs polynésiens sont décidés à prendre toute leur part et à proposer à leurs partenaires institutionnels et à l'ensemble de la population une nouvelle ambition économique et sociale pour le territoire.



1. Intervention de Thibault Lanxade ;  
2. Les assises de l'innovation ;  
3. Thibault Lanxade et le bureau du MEDEF Polynésie



# CONCLUSION

Un trait commun parcourt l'ensemble des contributions rassemblées dans ce document, au-delà des spécificités des uns et des autres : les outre-mer se sentent partie intégrante de la France et partie prenante de son destin.

Tel est le message que les MEDEF ultramarins adressent au réseau MEDEF, aux pouvoirs publics et à l'ensemble de la communauté entrepreneuriale française.

Les acteurs économiques d'outre-mer ont souhaité à travers ce travail commun souligner le potentiel incroyable de ces territoires et formuler des propositions concrètes, chiffrées et réalisables à court ou moyen terme pour accélérer le développement économique, lutter contre le chômage et offrir à l'économie française dans son ensemble de nouveaux relais de croissance.

Ce document traduit donc de véritables engagements des entrepreneurs pour accroître le rayonnement des outre-mer. Celui-ci dépend aussi de conditions qui sont du ressort des pouvoirs publics, qui ont pour mission de nourrir et développer un « terreau » de réformes adéquates afin d'optimiser les capacités des entreprises à investir, innover et embaucher.

Oui, les territoires d'outre-mer ont toute leur place dans l'économie de notre pays ! Il est essentiel que nos élus et responsables politiques en soient davantage convaincus. Les importantes échéances nationales qui nous attendent offrent à la France l'occasion d'adopter une stratégie globale de croissance qui tienne compte de ses spécificités territoriales, afin de libérer les énergies et de permettre aux entreprises de contribuer encore plus au développement de l'économie des outre-mer et du pays tout entier.



# MEDEF

---

## FRANCE OUTRE-MER 2020

---

JANVIER 2017



MEDEF

